

République Islamique de Mauritanie
HONNEUR- FRATERNITE- JUSTICE



*Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion
des Secteurs Productifs*

**Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et
Economique (ANSADE)**



**DOCUMENT DU PROJET DE
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITAT 2023
(RGPH-5)**

Version finale

SEPTEMBRE 2021

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
<i>Aperçu global du pays.....</i>	<i>4</i>
1.1.1. <i>Situation Géographique</i>	<i>5</i>
1.1.2. <i>Organisation Politico administrative</i>	<i>5</i>
1.1.3. <i>Aperçu socioéconomique</i>	<i>6</i>
<i>Justification du projet.....</i>	<i>7</i>
1.1.4. <i>Historiques des opérations de collecte</i>	<i>7</i>
1.1.5. <i>Justification.....</i>	<i>8</i>
II. OBJECTIFS ET PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS.....	8
2.1. <i>Objectifs Globaux et Spécifiques</i>	<i>8</i>
2.2. <i>Résultats attendus</i>	<i>9</i>
2.3. <i>Types d'informations à collecter</i>	<i>10</i>
III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET LEÇONS TIREES DU PASSE	11
3.1. <i>Leçons tirées du dernier RGPH-4 :</i>	<i>11</i>
3.2. <i>Recommandations internationales à partir du round 2010.....</i>	<i>13</i>
IV. PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LE PROCHAIN RGPH.....	14
4.1. <i>Thématiques nouvelles.....</i>	<i>14</i>
4.2. <i>Priorités actuelles à prendre en compte</i>	<i>15</i>
4.3. <i>Innovations technologiques.....</i>	<i>15</i>
V. PHASES ET ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE	17
5.1. <i>Phase préparatoire</i>	<i>17</i>
5.2. <i>Cartographie</i>	<i>18</i>
5.3. <i>Recensement pilote :.....</i>	<i>20</i>
5.4. <i>Dénombrement :</i>	<i>20</i>
5.5. <i>Traitement des données</i>	<i>24</i>
5.6. <i>Enquête Post-Censitaire (EPC) :</i>	<i>24</i>
5.7. <i>Analyses thématiques</i>	<i>25</i>
5.8. <i>Publication des résultats/rapports.....</i>	<i>25</i>
5.9. <i>Dissémination des résultats</i>	<i>26</i>

VI. CADRE ORGANISATIONNEL ET DE GESTION DU RGPH	26
6.1. <i>Etapes hormis le dénombrement sédentaire</i>	26
6.2. <i>Dénombrement</i>	26
6.2.1. <i>Secrétariat Central du Recensement (SCR).....</i>	26
6.2.2 <i>Coordination de Zone (CZ) :</i>	27
6.2.3. <i>Bureaux Régionaux du Recensement (BRR)</i>	28
6.3. <i>Pilotage.....</i>	28
6.3.1 <i>Commission Nationale du Recensement (CNR)</i>	28
6.3.2 <i>Commissions Régionales du Recensement (CRR).....</i>	29
VII. PRODUITS, ACTIVITES ET INDICATEURS	29
VIII. MOYENS A MOBILISER (HUMAINS, MATERIELS)	35
8.1. <i>Moyens humains</i>	35
8.2. <i>Matériels</i>	35
IX. CONTROLE DE QUALITE, SUIVI ET EVALUATION	36
9.1 <i>Contrôle de qualité.....</i>	36
9.2. <i>Suivi - évaluation</i>	37
X. BUDGET ESTIMATIF DU PROJET PAR PHASE	40
ANNEXES	41
<i>Annexe 1 : Budget détaillé (actualisé le budget).....</i>	41
<i>Annexe 2 : SYNTHÈSE DU CHRONOGRAMME DU RGPH-2023</i>	55
<i>Annexe 3 : Chronogramme détaillé par phases</i>	56
<i>Annexe 4 : Matrice d'évaluation de la mise en œuvre du RGPH-5.....</i>	58
<i>Annexe 5 : Identification de la situation de couverture du réseau :</i>	65
<i>Annexe 6 : Variables du RGPH-2023</i>	66
<i>Annexe 7 : Produits, indicateurs et activités</i>	69
<i>Annexe 8 : Eléments de bibliographie.....</i>	71

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Aperçu global du pays

La population Mauritanienne s'élevait à 3.537.368 habitants en 2013 selon le dernier RGPH du 2013, contre 2.508.159 habitants en 2000, 1.864.236 habitants en 1988 et 1.338.830 habitants en 1977. Son taux d'accroissement moyen annuel est demeuré élevé entre les périodes intercensitaires avec 2,9% entre (1977-1988) ; 2,4 % entre (1988-2000) et 2,7% pour la période (2000-2013). La structure par âge et sexe en 2013 dégage une population jeune (44% ont moins 15 ans), à majorité féminine (50,7%). Les moins de 35 ans représentent 76,3% et les personnes en âge de travailler (15 -59 ans), (50,2%) tandis que les personnes âgées de 65 ans seulement 3,5%.

Cette dynamique démographique est la résultante fondamentalement : (i) d'une fécondité encore élevée malgré une tendance à la baisse observée sur la période 1988-2013 où le nombre d'enfants par femme est passé de 6,3 en 1988 à 4,3 en 2013. Ces valeurs se situent entre les niveaux de fécondité dans les pays maghrébins (2,0 en Tunisie, 2,8 au Maroc et Algérie) et la moyenne en Afrique 5,4 (ii) d'une mortalité générale en baisse en considérant l'évolution du taux brut de mortalité (TBM) qui est passé de 11,6 pour mille habitants en 2000 à 10,9 en 2013. Il faut en revanche noter le niveau encore élevé de la mortalité infantile (soit 75 décès avant le premier anniversaire sur 1000 naissances vivantes ainsi que le décès d'un enfant sur 10 avant l'âge de 5 ans (115 pour mille naissances vivantes) et de la mortalité maternelle encore élevée malgré sa baisse observée sur la période 2001-2013 où le ratio de décès de mères pour 100 000 naissances vivantes est passé de 747 décès maternels en 2000 (Enquête EDSM 2001) à 582 en 2013 (RGPH) contre 41 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en Tunisie voisine.

L'espérance de vie à la naissance qui résume l'état de santé d'une population a connu une nette progression en raison de l'amélioration des conditions de vie et des victoires gagnées sur les maladies contagieuses au cours des 60 dernières années. Elle est estimée à 60,3 ans pour les deux sexes en 2013 (61,8 ans pour les femmes et 58,3 ans pour les hommes) et demeure en deçà de celle observée à l'instar des pays maghrébins soit 75 ans ou plus pour les deux sexes.

Au cours des 50 dernières années, le pays a connu de fortes mutations, consécutives aux sécheresses chroniques, à la détérioration des bases de l'économie rurales et entraînant une forte sédentarisation. En effet, le taux de sédentarisation est passé de 63,6% en 1977 à 98,1% en 2013, avec une baisse importante de la population nomade et des flux migratoires continus en direction des centres urbains. Ce qui a donné lieu à l'éclosion de bidonvilles dans les grandes villes habitées par une population pauvre aux conditions de vie précaires. Ainsi le pays à dominante nomade à hauteur de 76% en 1965 ne compte plus que 2% de nomades en 2013.

Aussi, l'évolution du nombre de localités du pays a connu une forte progression en passant de 2341 en 1977 à 8138 en 2013 traduisant ainsi la dynamique de sédentarisation au cours de la période accompagnée par une montée des taux d'urbanisation qui sont passés de 23% en 1977, à 38% en 2000 et à 48,3 % en 2013 soit un doublement de la population urbaine en 36 ans. L'attraction de la Capitale Nouakchott a été évidente avec plus du quart de la population totale (27%) et plus de la moitié de la population urbaine (51,6%).

Aussi, la population mauritanienne est composée de groupes ethniques constitués d'arabes, de peuls, de soninkés et de wolofs. L'Islam sunnite malékite tolérant pratiqué par l'ensemble de ces groupes a constitué au fil des siècles, un important ciment d'unité nationale constituant de ce fait, la religion de l'Etat conformément aux dispositions de la Constitution du pays. La Mauritanie riche de sa diversité culturelle a été longtemps reconnue en tant que trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire et continue à développer ses relations avec les deux ensembles.

1.1.1. *Situation Géographique*

Située dans la zone Nord-ouest africaine, la Mauritanie occupe un vaste territoire de 1 030 000 km², aux trois quarts désertiques. Elle est située à la charnière de l'Afrique de l'Ouest et du Nord entre le 15^{ème} et le 27^{ème} degré de latitude nord et le 5^{ème} et 17^{ème} degré de longitude ouest. Elle est limitée au Nord-ouest par le Sahara Occidental, au Nord-est par l'Algérie, à l'Est et au Sud-est par le Mali, au Sud-ouest par le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Son littoral s'étend sur plus de 700 Km. Le relief du pays est constitué au Nord et au Centre par les massifs, montagneux de l'Adrar, du Tagant et de l'Assaba, avec des sommets qui culminent à 400 et 500 m. À l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal (Chemama), large de 10 à 25 km, le reste du pays est constitué en grande partie d'alignements dunaires. Le principal cours d'eau permanent est le fleuve Sénégal. Sur le plan climatique et de la végétation, la Mauritanie est un pays à 80% désertique.

1.1.2. *Organisation Politico administrative*

La Mauritanie a accédé à sa souveraineté nationale le 28 novembre 1960. Elle est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à partir du 27 Octobre 1961, membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), membre de la ligue Arabe à partir de 1973, membre de la conférence islamique, de l'organisation des pays non-alignés et de plusieurs autres organisations régionales et sous-régionales africaines et arabes.

Le pays occupe un grand espace désertique d'une superficie de 1 031 700 Km² avec une densité de 3,4 habitants par km² selon le dernier RGPH 2013 avec de grandes disparités entre régions. Le pays compte 15 wilayas, subdivisées en 63 Moughataas (départements) et 219 communes.

La constitution amendée en juin 2006 prévoit les institutions suivantes :

Un exécutif bicéphale organisé autour du :

Président de la République qui est élu pour cinq ans (5) au suffrage universel direct et qui exerce le pouvoir exécutif, préside le conseil des ministres, conduit la politique extérieure de la nation ainsi que les politiques de défense et de sécurité. Le mandat du Président de la République est renouvelable une seule fois ;

Le premier ministre qui est nommé et démis par le président de la République, ce dernier nomme aussi les membres du gouvernement sur proposition du premier ministre.

- Un parlement bicaméral composé d'une seule chambre représentative après la révision de la constitution en 2017 :
- L'assemblée Nationale qui compte 145 députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct.
- Un Conseil Constitutionnel composé de six (6) membres ayant un mandat de neuf ans non renouvelables. Il veille à la régularité des élections présidentielles et législatives et examine les lois organiques avant leur promulgation.

Les institutions consultatives sont :

- Un Haut Conseil Islamique composé de cinq (5) membres désignés par le Président de la République. Il est saisi par le Président de la République et donne son avis sur les questions à propos desquelles il a été saisi.
- Un Conseil Economique, Social et Environnemental, qui donne son avis sur les projets de textes à caractère économique, social et environnemental qui lui sont soumis par le Président de la République ;
- Les Conseils Régionaux qui sont récemment créés à la place du Sénat et qui sont au nombre de 13 ayant pour mission d'accompagner la décentralisation au niveau local du pays.

1.1.3. *Aperçu socioéconomique*

L'économie de la Mauritanie, autrefois dominée par les activités primaires, a enregistré de profonds changements au cours des dernières années avec une diversification du secteur minier, le développement des activités industrielles et du secteur des TIC. Ainsi, le taux de croissance annuelle moyenne a été de 3% au cours des dix dernières années enregistrant un « boom minier » entre 2008 et 2014 et la part des investissements dans le PIB atteignant 42 % en moyenne en 2017. Le Produit intérieur brut (PIB) a atteint 5,124 milliards de dollars US en 2017 et le PIB par habitant s'élève à 1 300 \$. En matière d'emploi, 40,3 % de la population active sont employés dans le secteur primaire, 9,5 % dans l'industrie et les mines, et 50,2 % dans les services (2016). En valeur, la même année, la contribution de l'agriculture au PIB s'élevait à 27,4 %, celle de l'industrie et des mines à 30 %, et celle des services à 42,6 %.

De façon globale, on note que malgré les efforts déployés par les Autorités pour l'amélioration des conditions de vie de la population, les progrès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté sur la période 2001-2015, sont restés très mitigés par rapport à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD 2000-2015). Le Gouvernement a adopté en 2016, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030, déclinée par un premier Plan d'action 2016-2020, considérée comme le cadre général des politiques et programmes de développement du pays conformément à la loi d'orientation N°021/2018 du 12 juin 2018. Elle est articulée autour de trois leviers convergents : (i) Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, (ii) Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Justification du projet

1.1.4. Historiques des opérations de collecte

Dans le cadre des efforts consentis par les pouvoirs publics pour améliorer la production statistique nationale en termes de qualité et de couverture, quatre Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) ont été réalisés à ce jour et dont le premier est le Recensement Général de la Population (RGP) de 1977, suivi des RGPH en 1988, en 2000 et en 2013 respectant dans la mesure du possible, les recommandations des Nations Unies relatives à la réalisation de ces opérations statistiques à intervalle décennal.

Ces différentes opérations lourdes et coûteuses ont en effet permis de mieux connaître, l'état de la population, à différentes dates, les structures par âge, par sexe, par milieu de résidence, les caractéristiques économiques, sociales et de l'habitat ainsi que les caractéristiques du mouvement (natalité, fécondité, mortalité, migration). Elles ont donc fourni les informations exhaustives fiables en matière de niveaux, de différentiels et de tendances démographiques. Elles ont permis de donner à intervalles plus ou moins réguliers, en particulier les caractéristiques de la population et de son habitat, au niveau géographique le plus fin (localités, district, concessions). Elles ont en outre, offert des bases de données exhaustives servant de base de sondage pour la réalisation des enquêtes pendant les périodes intercensitaires. Ainsi, des cycles d'enquêtes économiques, démographiques et sociales ont également été réalisés sur cette base (EPCV, EDS, MICS, ENE-SI etc.).

Les enquêtes statistiques constituent, elles aussi, une source précieuse du Système Statistique National (SSN). Elles permettent de fournir à moindre coût et dans la qualité requise, les données statistiques dans les différents domaines d'études économiques, démographiques et sociales. Elles sont pratiquées dans les divers domaines de la recherche scientifique pour tester les hypothèses et aboutir à la connaissance rationnelle de ces domaines. Elles ont connu un grand développement avec les progrès des méthodes de sondage et l'élaboration des Echantillons Maîtres au niveau de l'Office National de la Statistique à partir du 4^{ème} RGPH de 2013. Elles ont permis d'améliorer et de façon efficace, la connaissance dans plusieurs

domaines, face à la faible couverture et parfois à la qualité déficiente des statistiques courantes. Il s'agit en particulier en Mauritanie, des cycles d'enquêtes périodiques dans les domaines de la pauvreté (EPCV), la santé (MICS et EDS), l'Emploi (ENRE/SI) etc.

1.1.5. Justification

La réalisation du RGPH-5 en 2023 sera un axe principal du plan d'action quinquennal 2021-2025 de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2021-2030 et sera déterminante pour l'évaluation du plan d'action 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP) et du Programme du Président de la République « TAAHOUDATI » 2019-2024 et du Programme de Relance de l'Economie Nationale après COVID-19 dont l'objectif est de réunir les conditions favorables d'une relance de l'économie nationale dans le cadre d'une approche globale donnant un rôle économique efficace au secteur privé, permettant de créer plus d'opportunités d'emploi sur la base d'une exploitation rationnelle de ressources naturelles dans les domaines agricole, halieutique et d'élevage, considérés à forte valeur ajoutée.

La connaissance des caractéristiques de la population, sa répartition spatiale et ses paramètres démographiques sont des éléments centraux que ce soit pour la valorisation du capital humain et la capture du Dividende Démographique ou des potentiels de croissance du territoire ou que ce soit pour la planification d'assurer l'accès aux services de base (éducation, santé, eau, énergie, télécommunications, transport, etc.) ou que ce soit pour assurer une bonne gouvernance administrative, économique, environnementale ou sécuritaire.

La réalisation d'un RGPH en 2023, reconnue comme étant une opération statistique, lourde, complexe et coûteuse, est sujette à diverses contraintes politiques, financières, humaines, techniques, technologiques et environnementales, susceptibles de compromettre ses résultats en termes de qualité et de délais. C'est pourquoi, il est nécessaire d'inscrire sa mise en œuvre dans le cadre d'une planification rigoureuse de ses activités.

II. OBJECTIFS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

2.1. Objectifs Globaux et Spécifiques

L'objectif global du RGPH 2023 est de produire les informations sur la population au niveau géographique le plus fin, de les rendre disponibles et accessibles aux différents utilisateurs pour éclairer la prise de décision en matière économique et sociale.

Pour atteindre cet objectif global, les objectifs spécifiques ci-dessous seront mis en œuvre :

- ✓ Mettre à disposition des utilisateurs, les données désagrégées sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population, sur l'habitat et les infrastructures, indispensables à la formulation et au suivi évaluation des politiques et programmes nationaux (SCAPP, SCRAPP, stratégies sectorielles) de développement et pour mesurer les progrès dans l'atteinte des engagements mondiaux (Nairobi 2021, ODD 2030, O/UA en 2063 etc.) ;
- ✓ Capitaliser et promouvoir l'usage des technologies en matière de communication et d'informations par le RGPH-5 ;
- ✓ Rendre disponibles les informations géo référencées sur les ménages et les infrastructures alimentant un SIG national au service de la prise de décision (carte scolaire, carte sanitaire, accès à l'eau et l'énergie etc.) ;
- ✓ Accroître la connaissance des utilisateurs à tous les niveaux sur les caractéristiques et tendances de la population ;
- ✓ Renforcer l'utilisation des données pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement ;
- ✓ Mettre à jour la base de sondage géo référencée de l'ANSADE pour la réalisation des enquêtes statistiques spécifiques au cours de la période intercensitaire (pauvreté, agriculture et élevage, emploi, établissements, santé, éducation etc.) ;
- ✓ Renforcer les capacités de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE) en matière de planification, de collecte, de traitement, d'analyses et de dissémination des données.

2.2. Résultats attendus

Les résultats attendus sont très diversifiés et alimenteront des banques de données. Il s'agit notamment de :

- Rapports d'analyse du recensement englobant tous les aspects de niveau de vie des ménages et de la population : répartition spatiale, structure et caractéristiques sociodémographiques de la population ;
- Rapports thématiques sur les groupes de personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées et personnes handicapées) ;
- Monographies à l'échelle des unités administratives ; les perspectives démographiques et la migration ;
- Fichier des localités et de leurs infrastructures ;
- Base de données sur la population nomade, sa répartition, ses caractéristiques et les points d'eau ;
- Base de données sur les ménages et la population au niveau national, par wilaya, par moughataa, par commune, localité, village et quartier pour les besoins de la décentralisation ;

- Base de données de l'ensemble des infrastructures socio-économiques disponibles et leur localisation sur le territoire national ;
- Bases de données cartographiques en vue de la mise à jour des systèmes d'informations géographiques (SIG) harmonisées (atlas démographique, carte scolaire, carte sanitaire, carte des points d'eau, etc.) ;
- Base de données pour la réactualisation de la mesure de la pauvreté et des cartes de pauvreté à l'échelle nationale, des wilayas et des moughataas ;
- Base de données des ménages pour estimer la demande potentielle en eau et en électricité par les sociétés nationales d'électricité et d'eau ;
- Base de données de la population active pour permettre le suivi de la politique en matière d'emploi ;
- Base de sondage pour l'exécution d'enquêtes spécifiques et des bases de données cartographiques par la digitalisation de toutes les cartes des unités primaires de sondage.

2.3. Types d'informations à collecter

La détermination du type d'informations et de données à collecter dans le RGPH5 dépend de plusieurs considérations :

- Les besoins des sectoriels et les différents types d'utilisateurs de données ;
- La nécessité d'atteindre le plus haut degré possible de comparabilité sur le plan international aux différents échelons (pays, régions, monde) ;
- La possibilité pour le public par sa collaboration, de fournir des renseignements suffisants sur les sujets retenus ;
- La disponibilité de ressources nationales pour réaliser le recensement ;
- L'atteinte des engagements internationaux de la Mauritanie.

En effet, le questionnaire qui sera élaboré pour le RGPH-2023 sera composé de plusieurs questions relatives à un certain nombre de variables. La détermination de ces variables sera faite à partir d'une révision du questionnaire du dernier recensement mené en 2013 (RGPH-4) consistant à : (i) Garder les variables de base relatives aux caractéristiques démographiques et sociales de la population ainsi que celles relatives aux caractéristiques de l'habitat et conditions de vie des ménages , (ii) Enlever les variables pour lesquelles les informations collectées n'avaient pas donné des résultats probants ou n'ont pas fait l'objet de demandes importantes, (iii) Ajouter de nouvelles variables tenant compte des nouvelles thématiques à couvrir et des sujets prioritaires pour le pays.

Le questionnaire du RGPH 2013 (milieu sédentaire) a renfermé plus de 60 questions. Pour le RGPH 2023, on propose de supprimer ou alléger le module sur la migration internationale (environ 13 questions) car les données collectées n'ont pas

donné de bons résultats en comparaison avec d'autres sources. Aussi, une révision s'impose du module relatif aux populations étrangères résidant en Mauritanie pour une meilleure appréhension de leurs effectifs réels. Les modules sur le handicap et l'emploi doivent également être révisés afin d'harmoniser leurs méthodologies avec celles du Washington group et du BIT.

Les thématiques à prendre en considération dans le questionnaire du RGPH-5 prévu en 2023 sont :

- Les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- Les caractéristiques économiques de la population (emploi et activités économiques) ;
- L'enregistrement à l'état civil ;
- Les caractéristiques de l'habitat sédentaire et conditions de vie des ménages ;
- Les informations sur le bétail en milieu sédentaire ;
- Les conditions de vie en milieu nomade.

III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET LEÇONS TIRÉES DU PASSÉ

La réalisation de la prochaine édition du Recensement doit prendre compte de leçons tirées de l'exécution du dernier RGPH 4 ainsi que de recommandations des Nations Unies issues du round 2010 de cycles des Recensements au niveau mondial.

3.1. Leçons tirées du dernier RGPH-4 :

Ces leçons se rapportent aux principaux aspects ci-après :

- **En matière de cartographie censitaire**, il s'agit de (i) préparer à l'avance des plans récents des villes et gros villages, se basant sur les images satellitaires (ii) effectuer le découpage en DR dans le bureau (iii) créer un fichier géo-référencé de tous les bâtiments avec leurs caractéristiques et usages (iv) porter sur la carte de DR, les numéros séquentiels de toutes les Unités d'Habitation (v) identifier et tracer les limites des quartiers dans toutes les villes et gros villages (vi) affecter les zones désertiques dans chaque commune à un DR de population ZERO (vii) prévoir une procédure pour satisfaire la demande accrue en données géo-référencées (coordonnées des localités, infrastructures...) (viii) programmer les voyages d'études bien avant la conception de la méthodologie et prévoir des formations, surtout en télédétection (ix) utiliser des outils technologiques (PDA-GPS) au cours de la réalisation de la cartographie censitaire pour fournir des outputs significatifs (un découpage optimal du territoire national en districts de recensements (DR), la création d'une base de sondage aréolaire pour la période intercensitaire favorisant la Conception d'un Echantillon Maître, des bases de données géo-référencées, un renforcement des capacités de l'ANSADE en matière de cartographie et de système d'informations géo-référencées etc.) ;

- S'agissant de **la préparation des outils de collecte**, engager une large concertation (réunions et des ateliers) avec les départements sectoriels, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les chercheurs, la société civile ainsi que les utilisateurs potentiels des données et l'organisation d'un atelier de validation du contenu du Questionnaire du RGPH5 pour s'assurer la prise en compte préalable des besoins en informations des utilisateurs ;
 - Prendre les dispositions nécessaires, pour respecter le calendrier des opérations et pour réduire au mieux, la durée entre le recensement pilote et le recensement proprement dit ;
 - En matière de **recrutement du personnel**, démultiplier les annonces et veiller à recruter un personnel qualifié, ayant suffisamment de compétences en matière de collecte des données au moyen des tablettes ou l'utilisation de celles-ci;
 - En matière **de stratégie de communication**, il s'agit de : (i) élaborer un bon plaidoyer en faveur du RGPH5 (ii) organiser à temps, la table ronde des donateurs (iii) mieux préparer la campagne de sensibilisation et (iv) améliorer la couverture spatiale de la sensibilisation sur le RGPH-5 en impliquant les acteurs locaux les medias et radios locales.
-
- Adoption du cadre institutionnel du RGPH5 dans les meilleurs délais
 - Un engagement fort du Gouvernement à travers la mise en place du comité interministériel opérationnel et une forte Implication des autorités administratives et locales dans la coordination des opérations du RGPH-5 ;
 - Mise en place dans les délais, des instances de coordination (Coordinateurs et chefs de bureaux régionaux) pour l'acquisition des équipements et logistiques ;
 - Formation en cascade et décentralisée pour le choix des enquêteurs et contrôleurs au niveau de chaque wilaya. Cela permettra de bien préparer le personnel technique à la réalisation de ses missions ;
 - Déploiement effectif des équipes de terrain, au moins un jour avant le jour J de collecte proprement dit dans leurs secteurs de travail ;
 - Analyse et publication des résultats dans les délais fixés, dans les deux langues, arabe et français avec une large dissémination de ces résultats à travers l'organisation des ateliers régionaux au niveau de chaque wilaya ;
 - La réalisation des analyses approfondies issues des données RGPH 2023, en tenant compte de nouvelles thématiques ;
 - L'élaboration de la carte de pauvreté à travers la fusion des données du RGPH et les données issues des enquêtes relatives aux mesures de la pauvreté (EPCV). Cette carte servira de base pour mieux orienter les politiques et programmes de développement locaux.

3.2. *Recommandations internationales à partir du round 2010*

Une évaluation objective a été menée en 2014 pour évaluer l'appui de l'UNFPA aux 2010 cycles de recensements. Cette évaluation a permis d'obtenir des enseignements précieux sur la série de recensements 2010 de l'UNFPA.

L'évaluation a montré que depuis le cycle 2000, il n'y a eu que des améliorations progressives dans la génération, la diffusion et l'utilisation des données de recensement par les gouvernements nationaux et locaux, les universités et les organisations de la société civile. La rotation du personnel a eu un impact sur l'expertise en matière de recensement au sein des institutions statistiques nationales, limitant l'utilisation des données et la pleine exploitation des résultats. Dans bon nombre des pays les plus pauvres, les programmes nationaux de formation n'assurent pas une préparation et un développement professionnel suffisants des démographes, des experts en recensement ou des scientifiques des données, ou les programmes de formation sont dépassés par rapport aux normes internationales émergentes. En outre, la capacité des planificateurs locaux, des chercheurs universitaires, des analystes indépendants ou des militants publics à analyser et à utiliser les données de recensement reste limitée dans de nombreux pays en développement.

Dans l'ensemble, l'évaluation a encouragé une augmentation substantielle des investissements destinés à garantir la disponibilité d'une expertise moderne en matière de recensement et le renforcement des capacités du personnel gouvernemental à utiliser le recensement et les types de données démographiques connexes pour développement. Les principales recommandations de l'évaluation sont présentées dans l'Encadré ci-dessous.

Recommandations de l'évaluation indépendante à l'UNFPA pour le cycle 2020 sur la population et le logement

L'UNFPA devrait continuer à fournir et également étendre son soutien aux recensements de la population et des logements et : Élaborer une stratégie et des orientations d'entreprise pour le cycle 2020.

1. Dans le but de rendre l'appui au recensement plus visible sur le plan programmatique et mieux géré, communiqué et suivi, l'appui de l'UNFPA au cycle de recensement 2020 devrait être guidé par une stratégie claire et formalisée accompagnée d'orientations formelles, complètes et structurées pour les bureaux régionaux et de pays, sur l'appui de l'UNFPA au cycle de recensement de 2020.

2. Adapter les stratégies actuelles en matière de ressources humaines et d'assistance technique pour faire face au déficit de l'expertise en matière de recensement et pour assurer un soutien adéquat au cycle de recensement de 2020.

À cette fin, l'UNFPA devrait envisager de mener un exercice de cartographie de l'expertise interne en matière de recensement, de former et d'utiliser des équipes techniques de recensement régionales et de tirer davantage parti des conseillers techniques principaux du recensement.

3. Intégrer l'utilisation des données au centre de l'appui au recensement de l'UNFPA.

L'UNFPA devrait décider si son soutien au cycle de recensement de 2020 se concentrera principalement sur la production et la disponibilité de données - pratique actuelle continue - ou s'il mettra également l'accent sur l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques. Dans ce dernier cas, l'UNFPA devrait s'assurer que la stratégie de mise en œuvre

effective est cohérente avec la théorie du changement. Cela peut également signifier s'assurer que le modèle opérationnel de l'UNFPA est suffisamment flexible pour permettre des modes d'engagement pertinents dans une grande variété de contextes nationaux et de contextes d'appui de l'UNFPA.

4. Explorer la combinaison des données de recensement avec d'autres sources, y compris des enquêtes, des sources administratives et d'autres sources de données afin de favoriser la pleine utilisation des données de recensement dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.

L'UNFPA devrait promouvoir le rôle du recensement de la population et des logements en tant qu'épine dorsale des systèmes statistiques nationaux, au-delà d'un exercice de collecte de données ponctuel. L'UNFPA devrait soutenir les efforts des pays de programme pour explorer les possibilités et exploiter tout le potentiel de la combinaison des données de recensement avec des données provenant d'autres sources.

5. Examiner de nouveaux mécanismes de financement pour soutenir la diffusion et l'utilisation des données, y compris les données liées au recensement. Explorer les possibilités offertes par et la faisabilité d'un fonds d'affectation spéciale au niveau mondial dédié exclusivement au soutien de la diffusion et de l'utilisation des données, y compris les données liées au recensement dans le cycle de recensement 2020. Le fonds fiduciaire pourrait relever certains des défis soulevés dans ce rapport, notamment 1) des niveaux limités de soutien à la diffusion et à l'utilisation des données liées au recensement, 2) la conception étroite du recensement (c'est-à-dire le recensement considéré comme un exercice ponctuel), et 3) des investissements inadéquats dans le renforcement des capacités nationales d'utilisation des données du recensement.

IV. PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LE PROCHAIN RGPH

4.1. Thématiques nouvelles

Pour répondre aux besoins requérants en matière de données statistiques, plusieurs nouvelles thématiques seront traitées. A cet effet, les thématiques ci-après seront analysées :

- Thématique sur l'emploi prenant en compte la méthodologie du BIT pour mieux appréhender la population en emploi et en chômage ;
- Thématique sur le handicap qui prenant en compte la méthodologie de Washington group. Cette nouvelle approche, basée sur une série de questions sur domaines de fonctionnalité (vision, ouïe, marcher ou monter les escaliers, autonomie et communiquer), permet de mieux appréhender la situation socio-économique des personnes vivant avec un handicap ;
- Analyse de la pauvreté multidimensionnelle : la pauvreté en Mauritanie est souvent analysée sous l'angle classique (revenu). Cette nouvelle approche permettra d'appréhender la pauvreté dans ses multiples facettes permettant ainsi au gouvernement de mieux cibler les couches vulnérables ;
- Les Atlas sociodémographiques : Ces analyses produites sous formes spatiales et graphiques vont permettre de mieux saisir les défis sociodémographiques du pays ;

4.2. Priorités actuelles à prendre en compte

Pour mener à bien les activités du RGPH-5, il sera procédé à la réalisation de certaines priorités sous-tendant la réussite de cette grande et importante opération en particulier :

- ❖ La finalisation du document de projet du RGPH-5 et l'organisation d'un atelier de validation des documents en présence des parties prenantes du RGPH-5 ;
- ❖ Désignation d'une équipe technique de préparation du RGPH avant l'adoption et la mise en œuvre du cadre légal
- ❖ Elaboration des outils techniques du RGPH-5 et l'organisation d'un atelier de concertation avec les utilisateurs des données ;
- ❖ Renforcement des capacités des cadres de l'ANSADE en matière d'utilisation des nouvelles technologies au profit de la réalisation du RGPH-5 ;
- ❖ Pilotage plus rapproché du déroulement de l'opération sera assuré à travers le Secrétariat Central de Recensement réduit (SCR), la Coordination Zone, le Bureau Régional du Recensement (BRR), etc. Ils seront chargés de la coordination et le suivi régulier et rapproché de l'opération.
- ❖ Le recrutement d'un personnel d'encadrement temporaire. A cet effet, un effectif important des informaticiens, des statisticiens et démographes doit être recruté pour appuyer l'équipe technique de l'ANSADE à toutes les étapes d'exécution du RGPH 2023.
- ❖ Le recrutement à tous les niveaux d'un personnel de terrain qualifié et ayant l'expertise nécessaire pour l'utilisation des tablettes. A ce titre, il est opportun d'organiser la phase de dénombrement au moment des vacances scolaires (pâques) pour disposer des meilleurs agents (les étudiants, les élèves du lycée, etc.) ;
- ❖ Elaboration d'une étude de plan de site de téléphonie mobile pour identifier la couverture du réseau au niveau national, régional et départemental.

4.3. Innovations technologiques

En matière de **Cartographie censitaire** : a connu lors du dernier RGPH 2013 certaines innovations dont :

- ✓ *L'utilisation du PDA équipé d'un Windows mobile et de GPS. Ceci a permis une nette amélioration de la collecte des données du RGPH-4. Cet acquis sera consolidé lors du RGPH-5 en utilisant les images satellitaires qui vont permettre de créer un projet de fonds de cartes riche et précis, en vue d'alléger les travaux de terrain et de rendre la collecte plus conviviale.*

Pour les opérations de **Dénombrement proprement dit**, le RGPH-5 sera réalisé sous format numérique entièrement CAPI (Computer Assisted Personal Interviews) contrairement à l'édition précédente de 2013. Le logiciel d'entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI) permet d'enregistrer les réponses sur un ordinateur ou une tablette au lieu du papier (PAPI).

L'utilisation de l'option CAPI permettra entre autres de profiter des avantages ci-après :

- Réduction de certains coûts : Pas de coûts de transport, pas de coûts de stockage, pas de coûts d'impression des questionnaires et pas de coûts de saisie des données ;
- Réduction du délai de sortie des résultats ;
- Meilleure qualité des données : le programme installé sur la tablette assure la cohérence et l'exhaustivité des données collectées ;
- Possibilité de collecter des données géo référencées (tablettes avec GPS incorporé) ;
- Contrôle plus étroit de la collecte sur le terrain : Existence de données pour le suivi des agents sur le terrain, exemples : heure de début et de fin de l'entretien, géo localisation des DRs et des ménages...
- Transfert presque en temps réel des données collectées en cas de disponibilité de la connectivité ;
- Pas besoin d'envoyer et retourner des questionnaires sur le terrain (rupture de stock de questionnaires sur le terrain, collecte des questionnaires remplis...).

L'utilisation de l'option CAPI peut engendrer les inconvénients suivants :

- Coût élevé : achat de tablettes en quantité importante avec un coût unitaire élevé ;
- Nécessite plus de temps de préparation : programmation, installation et test du questionnaire, processus d'acquisition des tablettes... ;
- Nécessite une bonne connectivité pour le transfert des données collectées ;
- Nécessite une assistance de proximité par des spécialistes TICs en cas de problèmes sur le terrain (tablettes en panne...) ;
- Risque de perte/vol des tablettes avec préjudices conséquents ;
- Exige un personnel de terrain possédant un niveau d'instruction acceptable au niveau de toutes les wilayas (niveau secondaire au minimum) ;
- Requier une expertise confirmée en management de l'approche CAPI des opérations à tous les niveaux.

Confection d'une plateforme intégrée pour la gestion automatique du RGPH-5 :

Pour garantir la sécurisation et le traitement rapide des données, une plateforme intégrée pour gérer automatiquement les données sera conçue dans le cadre du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023. Cet outil va permettre, entre autres, de :

- Synchroniser automatiquement les données collectées : les données collectées seront regroupées dans un seul fichier de données ;
- Suivre, en temps réel, l'évolution de la collecte de données ;
- Gérer la qualité des données et les incohérences : il s'agit de produire, en temps réel, des tableaux de qualités des données.

V. PHASES ET ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE

Le RGPH-5 couvrira toute l'étendue du territoire national et sera réalisé en neuf phases (9) comportant chacune un nombre d'activités à mener. Il s'agit des phases suivantes présentées avec les principales activités correspondantes :

5.1. Phase préparatoire

Cette phase comprend la réalisation d'un certain nombre d'activités ci-dessous décrites :

1. Désignation d'une équipe pluridisciplinaire de l'ANSADE pour la préparation du processus avant l'adoption du cadre légal
2. **Préparation du PRODOC et sa soumission pour approbation/validation par la hiérarchie** : Ce document comporte les grandes lignes d'orientation pour l'exécution du RGPH-5. Il constitue la naissance effective du projet du RGPH-5 présente ses objectifs, ses activités, son chronogramme de réalisation et son budget.
3. **Préparation des documents de Plaidoyer et de sensibilisation** : Le succès du RGPH-5 requiert la réalisation d'une bonne stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières et de sensibilisation en utilisant des supports et des techniques efficaces dont la préparation du Logo et de l'hymne du RGPH, des clips, des dépliants, le recours à des émissions radio-télévisées et à la presse écrite, des campagnes de sensibilisation et d'information auprès des autorités administratives, de la société civile, des imams, des leaders d'opinion et des populations en particulier à la veille et pendant le dénombrement.
4. **Préparation/Publication des textes légaux** : Un décret en Conseil des Ministres définissant l'organisation du RGPH-5, ses objectifs et ses instances de coordination doit être préparé, adopté et publié marquant ainsi la décision du Gouvernement à réaliser dans le délai cette importante opération.
5. **Mise en place de comité technique de préparation du RGPH-5** : Ce comité technique constituera la cheville ouvrière de la phase préparatoire du RGPH-5 doit être mis en place formellement par l'ANSADE dans les meilleurs délais.
6. **Elaboration de la méthodologie générale du RGPH-5** : Cette méthodologie présentera les pratiques et techniques à suivre pour la réalisation des différentes phases du RGPH-5. Elle constitue une activité essentielle pour clarifier et assurer une cohérence d'ensemble pour la bonne exécution du RGPH.
7. **Préparation de la table ronde des bailleurs** : Le RGPH-5 étant une opération coûteuse mais d'une grande importance pour le pays et ses partenaires dans leurs efforts de programmation et de suivi-évaluation des projets, l'organisation d'une table ronde constitue un moyen de plaidoyer pour la mobilisation de son financement. Elle va être organisée dans le délai imparti pour éviter tout retard dans la mise en œuvre du RGPH-5.
8. **Elaboration des outils techniques (questionnaires et manuels, etc.)** : Ces documents techniques constituent les supports essentiels de collecte des données du RGPH-5 et doivent être élaborés soigneusement et en concertation avec les différents utilisateurs.

9. **Elaboration des plans des tabulations/indicateurs** : Après validation de la version finale des questionnaires, il devient possible d'élaborer des plans de tabulations et d'analyses avant la sortie des résultats du recensement.
10. **Atelier de validation des questionnaires et autres documents techniques avec les utilisateurs** : Cette activité est fondamentale pour finaliser les documents et garantir que les données qui seront collectées dans le cadre du RGPH-5 répondent au mieux aux besoins des utilisateurs.
11. **Mobilisation des fonds de démarrage du projet** : Les fonds destinés à couvrir le coût des activités préparatoires doivent être mobilisés dès la validation du PRODOC et l'adoption du décret organisant le RGPH-5. Ils peuvent provenir d'une contrepartie du projet inscrite au programme d'investissements ou d'appuis financiers des partenaires.
12. **Echange d'expériences** : Cette activité doit être organisée suffisamment tôt pour faire bénéficier les cadres et experts de l'ANSADE des expériences de certains pays dans les domaines et spécialités nécessaires à la bonne exécution du recensement (démographie, cartographie, télédétection, TICs, etc.)
13. **Spécifications du matériel et procédures à adopter pour son acquisition** : Il s'agit ici des besoins en véhicules, en matériels et logiciels de cartographie, en tablettes et accessoires pour la collecte, l'analyse et la dissémination des résultats etc. Pour éviter tout retard dans la mise en œuvre du RGPH lié à l'acquisition du matériel et équipements, il est nécessaire de procéder rapidement à leurs spécifications techniques et à la détermination des procédures de leurs achats. En outre, il faut identifier à temps les partenaires clés concernés par l'acquisition du matériel pour conclure les contrats y afférents.
14. **Achat du matériel de collecte et du traitement des données** : La réalisation de cette activité conditionne le démarrage des activités de terrain du RGPH. Pour cela, l'achat du matériel doit être effectué en respectant impérativement le délai du calendrier.
15. **Evaluation de l'accès à l'internet haut débit, à l'énergie et aux réseaux de la téléphonie mobile selon les régions** : Il s'agit d'une tâche essentielle pour appréhender les difficultés éventuelles qui peuvent se poser sur l'ensemble du territoire et leur trouver les solutions idoines pour lever les contraintes préjudiciables au bon déroulement du RGPH.
16. **Identification/préparation et installation des applications pour la compilation/traitement des données** : L'installation des programmes pourrait être réalisée localement par les experts de l'ANSADE ou prise en compte dans la commande des tablettes. La décision finale doit faire l'objet d'un avis concerté au niveau de l'ANSADE.

5.2 Cartographie

1. **Inventaire et analyses des bases de données cartographiques existantes** : cette activité consiste à évaluer l'existant en matière cartographique au niveau des services publics, en particulier au niveau du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et le ministère de la défense nationale afin de tirer profit des progrès réalisés en la matière.
2. **Elaboration de la méthodologie de la cartographie censitaire** : Il s'agit d'élaborer un document de méthodologie de la cartographie qui traite de façon exhaustive et précise les méthodes et pratiques qui seront adoptées

pour aboutir à un découpage censitaire géo référencé et fiable servant de support à l'opération de dénombrement et de base de sondage aréolaire aux futurs opérations statistiques durant la période intercensitaire.

3. **Acquisition des documents sur le dernier découpage administratif** : Le découpage censitaire doit être réalisé sur la base du dernier découpage administratif officiel disponible au niveau des services compétents du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.
4. **Acquisition des images satellites** : A la lumière de l'inventaire et analyses des bases de données cartographiques existantes, les besoins en images satellites seront définis.
5. **Conception des fiches** : ces documents techniques qui constituent les supports de collecte des données cartographiques au niveau des DRs doivent être élaborés soigneusement et permettre de collecter les informations relatives aux localités, aux points d'eau, aux infrastructures, aux activités économiques, aux repères...
6. **Recrutement et formation des agents cartographes et SIG (Personnel technique de bureau)** : Le personnel de la cartographie doit être recruté au niveau des différentes Wilayas sur des critères objectifs dont en particulier le niveau d'instruction qui doit correspondre au secondaire et plus (BEPC et plus) ainsi que l'expérience en matière de travaux cartographiques et usage des tablettes.
La formation du personnel recruté doit être menée soigneusement afin de s'assurer que les agents ont acquis une maîtrise parfaite de l'usage de la tablette et une connaissance suffisante du contenu des fiches en termes de définitions, des concepts, des nomenclatures.
7. **Acquisition des logiciels, développement et test des applications cartographiques** : Cette activité doit être menée dans le délai afin d'éviter les retards au niveau des travaux cartographiques en salles et au niveau du terrain.
8. **Réception, installation et test du matériel et des logiciels de cartographie** : le matériel acquis doit être installé et testé avant le démarrage des travaux cartographiques pour permettre la création du projet de fond de carte et l'élaboration des manuels.
9. **Cartographie Pilote** : la réalisation de la cartographie pilote comprendra la sélection des Moughataas, la collecte au niveau des Moughataas sélectionnés et le traitement des données collectées. La sélection des Moughataas-pilote doit tenir compte de la diversité écologique du pays. Les résultats de la cartographie pilote seront évalués et des ajustements seront opérés si nécessaires. Cette opération servira à la constitution des dossiers cartographiques pour le recensement pilote.
10. **Finalisation des outils de la cartographie** : les outils de la cartographie seront finalisés après la réalisation du recensement pilote et avant d'entamer la campagne nationale de la cartographie censitaire.
11. **Campagne Nationale de la Cartographie Censitaire** :
Après avoir acquis le matériel et moyens logistiques pour les travaux de terrain, finalisé les approches et documents de collecte, une campagne de communication/sensibilisation sur la cartographie censitaire doit être réalisée avant et pendant l'opération.

Le lancement officiel de la cartographie censitaire sera fait après avoir bouclé les activités préalables dont le recrutement et la formation du personnel de terrain, la constitution des équipes et leur déploiement.

- 12. Traitement et exploitation des données de la cartographie :** Les données de la cartographie seront transmises régulièrement par les équipes de terrain au serveur central. Après consolidation et apurement, les résultats définitifs serviront à actualiser la base nationale de données cartographiques, à imprimer les cartes pour le dénombrement, à créer la base nationale de sondage, à offrir les cartes de collecte pour l'EPC, à créer les répertoires des localités et des points d'eau, à faire une cartographie des infrastructures, à produire des cartes thématiques, à préparer l'Atlas démographique et à mettre en place un SIG Web.

5.3. Recensement pilote :

Il sera réalisé dans des zones sélectionnées tenant compte de la diversité humaine, économique et écologique du pays et l'état de la couverture du réseau de téléphonie mobile. Il vise à tester l'organisation et l'ensemble de la méthodologie du dénombrement et doit être réalisé dans le délai pour permettre de tirer les leçons apprises et apporter les ajustements nécessaires bien avant le dénombrement proprement dit. L'intervalle de temps entre le recensement pilote et le recensement proprement dit ne doit pas dépasser une année. Ces deux opérations doivent être réalisées à une période similaire et de stabilité de la population.

5.4. Dénombrement :

Le Dénombrement constitue l'étape cruciale du RGPH-5 et est réalisé sur le terrain en deux étapes (dénombrement sédentaire et dénombrement nomade).

5.4.1. Dénombrement en milieu sédentaire :

Etant donné que la population sédentaire représente environ 99% de la population totale du pays, le dénombrement sédentaire représente l'étape la plus importante et il sera précédé par un certain nombre des activités de préparation :

- 1. Atelier de concertation avec les utilisateurs des données :** un atelier de deux ou trois jours sera organisé au profit des utilisateurs des données du RGPH-5. Il regroupera des représentants de l'Administration, de la société civile et des PTF, etc.
- 2. Validation du contenu final du questionnaire :** Après la prise en compte des observations faites lors de l'atelier de concertation, une réunion technique sera tenue en vue de valider le questionnaire avant la conception du programme de saisie sur CPro ;
- 3. Recrutement, formation du personnel :** Avant de procéder au recrutement des personnels de terrain, des Termes de Références seront élaborés pour chaque catégorie de personnel de terrain. Ces TdR contiendront entre autres, niveau

d'instruction, qualification demandée, expérience, etc. Des avis de recrutement seront lancés à cet effet.

4. **Mise en place du dispositif de coordination et de suivi** : il s'agit de mettre un comité technique chargé du suivi et de la mise en œuvre des activités préparatoires du RGPH-5. Ce comité est composé d'une équipe de cadres pluridisciplinaires de l'ANSADE (des démographes, des statisticiens, des informaticiens, cartographes, etc.). Aussi, un Secrétariat Central du Recensement (SCR) sera créé juste avant le démarrage effectif du dénombrement proprement.
5. **Lancement de la campagne de communication et de sensibilisation** : Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre au cours des différentes phases du RGPH-5. Elle sera axée sur les canaux et supports de sensibilisation et de mobilisation sociale. Un atelier de concertation sera organisé avec les différents intervenants (médias publics, privé, réseaux sociaux, la Société Civile, les leaders religieux et leaders d'opinion). Un plan de diffusion sera établi tout au long du processus de mise en œuvre du RGPH-5. Une cérémonie officielle sera organisée à l'occasion du lancement de cette campagne de sensibilisation.
6. **Déploiement et opérationnalisation des équipes** : Les équipes de terrain doivent être déployées sur le terrain un jour avant le lancement effectif de la collecte. A cet effet, un plan de déploiement devrait être élaboré au niveau de chaque zone.

En vue de garantir le transfert des données en temps réel, un plan d'intervention sera élaboré d'un commun accord avec les différents opérateurs de téléphonie mobile.

Après le lancement de la collecte sur le terrain, les activités suivantes doivent être menées :

1. Suivi systématique de la collecte, validation et transmission des données en temps réel ;
2. Mise à jour, publication de l'état d'avancement de la collecte et émission des signaux d'alerte si nécessaires ;
3. Récapitulation/rassemblement du matériel de collecte/rémunération du personnel de terrain
4. Réception stockage/synthèse au niveau central à Nouakchott
5. Rapatriement du matériel de terrain
6. Compilation/synthèse des résultats dénombrement sédentaires
7. Formation du personnel de terrain pour le dénombrement des nomades
8. Déploiement du personnel
9. Dénombrement de la population nomade
10. Compilation/synthèse des résultats dénombrement nomade
11. Consolidation/publication des résultats préliminaires (pour les milieux sédentaire et nomade)
12. Redéploiement du matériel de collecte pour EPC
13. Archivage.

5.4.1. Dénombrement en milieu nomade

Malgré leur faible taille en Mauritanie qui plus en plus en dégradation au fil des années, le choix de la meilleure méthode et la périodicité de collecte demeure la question la plus importante pour le dénombrement de la population nomade. Aussi, un certain nombre des activités sera exécutés avant la collecte des données :

1. **Validation du contenu final du questionnaire nomade** : Après la prise en compte des observations faites lors de l'atelier de concertation, une réunion technique sera tenue en vue de valider le questionnaire avant la conception du programme de saisie sur CSPro ;
2. **Recrutement, formation du personnel** : le personnel du dénombrement nomade sera choisi parmi les meilleurs agents recenseurs du dénombrement sédentaire. Une formation de trois jours sera organisée au profil de ce personnel ;
3. **Mise en place du dispositif de coordination et de suivi** : il s'agit de mettre un comité technique chargé du suivi et de la mise en œuvre des activités du dénombrement nomade. Ce comité est composé d'une équipe de cadres pluridisciplinaires de l'ANSADE (des démographes, des statisticiens, des informaticiens, cartographes, etc.) ;
4. **Déploiement et opérationnalisation des équipes** : Les équipes de terrain doivent être déployées sur le terrain. Chaque équipe sera composée d'un chef d'équipe, trois enquêteurs, un chauffeur et un guide, le cas échéant. Un véhicule tout terrain sera affecté à chaque équipe.

Soutien informatique de terrain :

Compte tenu du déploiement de solutions technologiques vers le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023, les services de soutien informatique sont indispensables pour assurer une mise en œuvre réussie. Il s'agit essentiellement du processus consistant à offrir une assistance à tous les agents de terrain et aux autres membres des différents axes de travail. Cependant, dans d'autres cas, pour respecter les délais du travail sur le terrain du dénombrement, l'agent de support informatique est tenu de jouer un rôle de voyageur pour assurer un soutien rapide aux superviseurs et aux enquêteurs.

«IT voyageur » est l'activité qui oblige l'informaticien de terrain à rendre visite aux enquêteurs et au superviseur pendant le travail sur le terrain afin de résoudre tous les problèmes liés à l'informatique au sein de la commune. Ce mouvement est nécessaire pour éviter les interruptions du travail des enquêteurs lorsqu'un problème informatique survient et pour assurer la qualité des données.

L'équipe d'assistance informatique est bien placée pour faire face à toute autre circonstance imprévue pouvant survenir au cours du travail de terrain de collecte de données du dénombrement 2023 et, par conséquent, ces directives doivent être suivies par l'informaticien de terrain pour assurer le professionnalisme, la normalisation à tous les niveaux.

Les services de l'informaticien de terrain seront fournis dans les trois grands domaines suivants :

1. Connectivité réseau ;
2. Matériel ;
3. Logiciel (application CAPI et système d'exploitation).

Connectivité réseau :

Les deux aspects majeurs de la connectivité réseau qui nécessiteront les interventions d'informaticien de terrain sont : Connectivité à travers Bluetooth et réseau Internet.

Le Bluetooth permet à l'enquêteur de se synchroniser avec le superviseur pour transférer les données pour vérification tandis que la connectivité Internet permet à la fois à l'enquêteur et au superviseur de se synchroniser avec le serveur pour transférer des données. Tout problème affectera la « synchronisation des données » et retardera ainsi l'achèvement du travail sur le terrain à temps.

Matériel :

Il s'agit des tablettes et ses accessoires, de la banque d'alimentation et des chargeurs solaires, des pochettes pour tablettes qui seront utilisés par les enquêteurs et les superviseurs pour l'exercice de travail sur le terrain du recensement. L'informaticien de terrain devra exécuter les fonctions dans les domaines suivants pour traiter les problèmes liés au matériel. Il s'agit du remplacement de la tablette ou de ses accessoires.

Logiciel (application CAPI et système d'exploitation) :

Il s'agit l'application CSEntry, CAPI et Platform du système d'exploitation Android sur lequel il travaille le CAPI. L'informaticien de terrain devra intervenir dans les domaines suivants pour résoudre les problèmes liés à l'application. Il s'agit de :

Assurance de la qualité des données :

- (i). Effacer les « données étrangères » (données d'entraînement) ;
- (ii). Résoudre les problèmes de doublons ;
- (iii). Résoudre les lacunes dans les données collectées.

Installation du logiciel :

- (i). Réinstallez CSEntry sur la tablette ;
- (ii). Déployer la nouvelle application CAPI du RGPH ;
- (iii). Installer des antivirus sur tablette.

Sauvegarde et récupération de données :

- (i). Sauvegarde des données ;

- (ii). Récupérer les données d'une tablette en cas de panne ;
- (iii). Restaurer les données.

Outils/Logistique informatiques demandés pour l'informaticien de terrain : pour mener à bien de sa mission, l'informaticien de terrain devra avoir les outils informatiques suivants :

1. Ordinateur portable ;
2. Tablette ;
3. Applications ;
4. Clé USB ;
5. Power Bank (kits solaire de recharge des tablettes) ;
6. Clés internet (connexion) Internet ;
7. Sac à dos ;
8. Moyens de transport.

5.5. Traitement des données

Cette activité sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire affectée par zone afin d'accompagner le processus du dénombrement.

Etant donné que les données du RGPH seront entièrement via des tablettes, cette équipe pluridisciplinaire devra mettre en œuvre un certain nombre d'activités dont, notamment :

- Réception et compilation des données transmises ;
- Elaboration des procédures de vérification et des corrections automatiques des données ;
- Edition secondaire des données ;
- Apurement des fichiers des données ;
- Conception des bases de données finales sous format exploitable (SPSS).
- Elaboration des syntaxes des calculs des indicateurs et des tabulations.

La sortie des résultats définitifs se fera conformément à un plan de tabulation préétabli.

5.6. Enquête Post-Censitaire (EPC) :

Cette enquête a pour objectif d'estimer le degré de couverture du recensement. Sa méthodologie sera élaborée et validée par le Secrétariat Central du Recensement (SCR).

1. Tirage d'un échantillon de DRs : L'EPC sera réalisée au niveau d'un échantillon de DRs représentatif au niveau national.
2. Elaboration des documents techniques : il est nécessaire de préparer de façon minutieuse les dossiers techniques de l'EPC (questionnaire, manuel...). Il s'agit tout d'abord d'identifier parmi les variables du RGPH-5 certaines va-

riables à retenir qui seront introduites dans un questionnaire allégé qui sera renseigné auprès des ménages de l'échantillon tiré.

3. Adaptation des applications pour la collecte des données de l'EPC : le questionnaire allégé élaboré spécifiquement pour l'EPC requiert une adaptation du programme initial installé sur tablettes.
4. Formation du personnel : Il s'agit de sélectionner parmi le personnel ayant réalisé la collecte lors du dénombrement l'effectif requis pour réaliser l'EPC. Cet effectif doit subir une nouvelle formation sur le questionnaire de l'EPC installé sur tablettes.
5. Equipement et déploiement des équipes de terrain : les équipes constituées doivent être bien équipées (véhicules, tablettes et accessoires, ordinateurs portables...), déployées et installées dans le délai dans les différentes zones échantillon de l'EPC.
6. Collecte de données, suivi et transmission : Dès le démarrage de la collecte des données par les équipes, un suivi-évaluation régulier sera assuré à distance. Les données collectées seront validées et transmises quotidiennement au serveur central.
7. Récapitulation/rassemblement du matériel de collecte/rémunération du personnel de terrain/ rapatriement du matériel de terrain : ces activités marquent l'achèvement de la collecte au niveau des zones sélectionnées.

Compilation, appariement et analyses des données : les données collectées seront centralisées, traitées, synthétisées et analysées afin de calculer les erreurs de couverture et procéder aux ajustements nécessaires au niveau des résultats du dénombrement.

5.7. Analyses thématiques

Les analyses thématiques des résultats du RGPH-5 seront menées par des experts nationaux sélectionnés sur la base du profil technique et l'expérience, sous la direction d'encadreurs choisis par l'ANSADE.

Les profils demandés pour les analystes et les encadreurs seront spécifiés au préalable pour les différents thèmes retenus.

La réalisation des analyses s'appuiera le SIG pour la première fois et se fera graduellement selon un processus participatif comprenant l'organisation d'ateliers pour le lancement des travaux, pour l'examen des plans de tabulations et des drafts de rapports et enfin pour la finalisation et la validation des rapports thématiques qui seront produits en français et en arabe. En outre, un rapport de synthèse des différentes analyses sera élaboré.

5.8. Publication des résultats/rapports

La publication des résultats du RGPH-5 se fera au fur et à mesure de leur disponibilité après la réalisation du dénombrement et ce conformément à un calendrier de diffusion préétabli. Il est recommandé de publier les résultats dans un délai acceptable, répondant à la demande des utilisateurs en matière de statistiques démographiques, économiques et sociales aux différents stades d'avancement de traitement et d'analyses des données collectées.

Ainsi, les résultats qui seront publiés comprennent les résultats préliminaires, les résultats définitifs, les rapports d'analyses thématiques et le rapport de synthèse des analyses thématiques.

5.9. Dissémination des résultats

Les résultats du RGPH-5 seront disséminés à une large échelle auprès des différents utilisateurs par le biais de canaux divers (séminaires, ateliers, tables rondes, émissions radio/télé, articles de presse, site web ANSADE...).

VI. CADRE ORGANISATIONNEL ET DE GESTION DU RGPH

Le cadre organisationnel et de gestion du RGPH est composé de plusieurs organes dont certains sont créés par décret portant sur l'organisation du RGPH : Secrétariat Central du Recensement (SCR), Coordinations de Zones (CZ), Bureaux Régionaux du Recensement (BRR), Commission Nationale du Recensement (CNR) et Commissions Régionales du Recensement (CRR) et d'autres (comités techniques) sont créés par le SCR.

6.1. Etapes hormis le dénombrement sédentaire

Pour le bon déroulement des différentes étapes de l'opération hormis le dénombrement des sédentaires, des Comités Techniques par phase, seront mises en place pour la conduite des activités. Il s'agit entre autres de :

- Un comité technique de coordination et de suivi de la phase préparatoire du RGPH-5. Il sera composé de cadres pluridisciplinaires de l'ANSADE (des démographes, des statisticiens, des informaticiens, cartographes, etc.).
- Une équipe technique qui sera mise en place avant chaque phase du RGPH. Elle sera chargée de préparation, suivi et supervision des activités relatives à la phase en question. L'équipe sera composée du personnel spécialisé dans le domaine concerné.

6.2. Dénombrement

Afin de mener à bien cette opération d'envergure nationale, un dispositif organisationnel constitué de plusieurs organes sera mis en place. Ce dispositif comprend :

6.2.1. Secrétariat Central du Recensement (SCR)

Créé au sein de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique, le SCR est chargé de la conduite et de la supervision du projet. Il doit notamment élaborer la méthodologie générale du Recensement, assurer la préparation technique et matérielle des opérations et réaliser le dénombrement, la consolidation des fichiers, leur apurement, l'exploitation, l'analyse et la

publication des résultats. Un comité technique restreint sera mis en place avant la création du SCR pour le suivi de la mise en œuvre des activités préparatoires et l'élaboration des outils techniques du RGPH-5.

Le Directeur Général de l'ANSADE est le Coordinateur National du SCR. Le Coordinateur National du SCR est assisté par un Coordinateur National Adjoint du SCR et d'un Coordinateur Technique ;

Le SCR, qui sera mise en place à la veille du dénombrement, renfermera cinq sections. Chaque section sera assistée par des cadres d'appui désignés selon le besoin. Le SCR sera appuyé par six (6) Coordinations de Zone au niveau regroupement des wilayas et un Bureau Régional par wilaya.

Le SCR peut faire appel en cas de besoins, à des experts externes à la structure.

Les attributions et la composition des différentes structures seront précisées par un arrêté du Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs.

Un comité technique sera également mise en place avant chaque phase du RGPH. Elle sera chargée de préparation, suivi et supervision des activités relatives à la phase en question. L'équipe sera composée du personnel spécialisé dans le domaine concerné.

6.2.2 Coordination de Zone (CZ) :

Pour faciliter la coordination, le pays sera subdivisé en zone de coordination regroupant entre deux et trois wilayas en tenant compte de leurs proximités et du nombre de leurs populations. La CZ sera installée dans l'une des capitales régionales qui composent chaque zone. Les CZ seront chargés de l'exécution du Recensement dans chaque CZ. Elles auront notamment pour mission de :

- Coordonner le recrutement et la formation du personnel de terrain ;
- Sensibiliser la population par le biais des différents canaux : médias, supports tels que les affiches, les meetings et contacts, etc. ;
- Coordonner et superviser les opérations de collecte ;
- Appuyer les bureaux régionaux dans la réalisation de leurs missions ;
- Assurer la liaison entre le BRR et SCR ;
- Gérer les moyens mis à leur disposition.

Les CZ travailleront en étroite collaboration avec les CRR et les autorités administratives et politiques impliquées dans la conduite des opérations.

Elles sont au nombre de 6, composées comme suit :

- Zone Est : les deux Hodh ;
- Zone Centre : Assaba, Tagant et Guidimagha
- Zone Fleuve : Trarza, Gorgol et Brakna ;
- Zone Nouakchott : les trois wilayas de Nouakchott,
- Zone de Nouadhibou : Dakhlet Nouadhibou ;
- Zone Nord : Inchiri, Adrar et Tiris Zemour.

L'équipe de coordination de Zone (CZ) est composée d'un Coordinateur de Zone qui sera chargé de coordonner et de superviser l'ensemble des activités des wilayas qui composent sa zone. Il sera assisté par un responsable de terrain, un responsable informatique, un responsable cartographie, un responsable administratif, un assistant en informatique, un assistant administratif, de trois personnes d'appui et de deux chauffeurs.

6.2.3. Bureaux Régionaux du Recensement (BRR)

Les BRR installés dans les capitales régionales sont chargés de l'exécution du Recensement dans chaque Wilaya. Ils ont notamment pour mission de :

- Recruter et former le personnel de terrain ;
- Sensibiliser la population par le biais des différents canaux : médias, supports tels que les affiches, les meetings et contacts, etc. ;
- Coordonner et superviser les opérations de collecte ;
- Gérer les moyens mis à leur disposition.

Ils sont au nombre de 15 dont 3 à Nouakchott et 1 au niveau de chacune des wilayas. Ils travaillent en étroite collaboration avec les CZ, CRR et les autorités administratives et politiques impliquées dans la conduite des opérations.

Le BRR est composé de :

- Chef de bureau nommé par décision du Coordinateur National du SCR ;
- Responsable informatique ;
- Deux assistants administratifs ;
- Deux personnes d'appui ;
- Des superviseurs et des informaticiens dont l'effectif sera en fonction du découpage administratif communal et du volume de la population de la Commune concernée.

Pour faciliter les déplacements des superviseurs et informaticiens de terrain, un véhicule par commune sera mis à leurs dispositions.

6.3. Pilotage

6.3.1 Commission Nationale du Recensement (CNR)

La Commission Nationale du Recensement sera présidée par le Ministre Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs. Il comprend, sur une base participative, des membres du gouvernement, des représentants des administrations publiques, des représentants des différentes catégories d'utilisateurs d'information statistique des personnalités choisies en fonction de leur compétence dans le domaine de l'information statistique.

Le CNR a pour rôle de :

- Fixer l'orientation et les objectifs généraux du Recensement ;
- Coordonner l'ensemble des activités du recensement et des différentes actions des départements impliqués dans l'opération ;
- Soumettre au Gouvernement les mesures à prendre au niveau national pour faciliter l'exécution du projet ;
- Valider les résultats du recensement avant leur adoption par le Gouvernement.

Le secrétariat du CNR est assuré par le Coordinateur National du SCR qui peut se faire assister d'un ou de plusieurs de ses collaborateurs.

6.3.2 Commissions Régionales du Recensement (CRR)

Les CRR sont créées dans chaque Wilaya et sont chargées de veiller à l'exécution du Recensement en apportant leur soutien aux différentes activités (cartographie, recrutement, formation, sensibilisation, transport et communication, etc.).

Les CRR se composent comme suit :

- Le Wali, président
- Un représentant du Conseil Régional
- Les Hakems des Moughataa, membres
- Les Maires, membres
- Le Chef du Bureau Régional du Recensement, secrétaire
- Deux représentants de la société civile

Les CRR seront renforcées par des membres désignés nommément par le Conseil National de la Statistique en raison de leurs compétences et/ou de leurs contributions aux activités du projet.

VII. PRODUITS, ACTIVITÉS ET INDICATEURS

Pour atteindre les objectifs fixés pour le RGPH-5, certaines activités principales doivent être réalisées en vue d'obtenir les produits attendus. Le degré d'atteinte de ces derniers sera mesuré à travers des indicateurs bien précis. Le tableau 1 ci-dessous présente les produits attendus ainsi que les indicateurs et les principales activités par produit.

Description des principales activités par produit :

Produit A : Disponibilité et accessibilité des données désagrégées sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population, sur l'habitat et les infrastructures, indispensables à la formulation et au suivi évaluation des politiques et programmes nationaux (SCAPP, stratégies sectorielles) de développement et pour mesurer les progrès dans l'atteinte des engagements mondiaux (Engagements de Nairobi, ODD 2030, O/UA en 2063, etc.).

Indicateur 1 : Nombre et type de fichiers de données désagrégées disponibles et accessibles.

Activité 1 : Préparation/Publication des textes légaux et mise en place des structures de mise en œuvre/coordination du RGPH-5.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) est une opération lourde d'envergure nationale et son organisation doit faire l'objet d'un décret adopté par le Conseil des Ministres. Ce décret fixe le cadre légal du RGPH, définit ses objectifs, son champ, ses organes d'orientation et de coordination ainsi que ses structures de mise en œuvre.

Activité 2 : Elaboration des questionnaires et autres documents techniques et leur validation avec les utilisateurs

Avant la mise en place des structures de mise en œuvre du RGPH-5, un comité technique de préparation est constitué au niveau de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE). Ce comité technique sera chargé d'élaborer les projets de questionnaires et des autres documents techniques.

Les projets de questionnaires et des autres documents techniques seront soumis à l'appréciation des utilisateurs lors d'un atelier de validation qui sera organisé à cet effet. Les versions définitives des questionnaires et des autres documents techniques doivent être élaborés en arabe et en français.

Activité 3 : Acquisition du matériel de collecte et du traitement des données

L'acquisition du matériel de collecte et du traitement des données est une activité fondamentale qui requiert une bonne préparation respectant le calendrier d'exécution du recensement. Elle est précédée par la détermination des spécifications du matériel et des procédures à adopter pour son acquisition (véhicules, matériel pour cartographie, tablettes et accessoires, ordinateurs et imprimantes etc.) ainsi que l'identification des partenaires clés avec lesquels les contrats seront établis.

Activité 4 : Identification, préparation et installation des applications pour la compilation et le traitement des données

Les applications pour la compilation et le traitement des données doivent être identifiées, préparées, installées et testées à temps.

Activité 5 : Faire le plaidoyer et la mobilisation sociale

Des documents de plaidoyer et de sensibilisation seront préparés après l'approbation du Document du Projet Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2023 (RGPH-5) par le Gouvernement. On procédera ensuite à l'organisation de la Table Ronde des Bailleurs en vue de mobiliser le financement requis pour la réalisation du RGPH-5. Dans ce cadre, les fonds de démarrage du Projet doivent être débloqués dans les délais fixés afin de respecter le chronogramme des activités.

Cette activité comprend aussi :

- La communication et la sensibilisation sur la cartographie censitaire ;
- La sensibilisation ciblée pour le recensement pilote ;

- Les campagnes de communication et de sensibilisation pour le dénombrement.

Activité 6 : Actualisation de la base nationale de données cartographiques

La base nationale de données cartographiques sera actualisée après la réalisation des travaux suivants :

- Inventaire et analyses des bases de données cartographiques existantes
- Elaboration de la méthodologie de la cartographie censitaire
- Acquisition des documents sur le dernier découpage administratif
- Acquisition des images satellites
- Recrutement et formation des agents cartographes et SIG (Personnel technique de bureau)
- Acquisition des logiciels, développement et test des applications cartographiques
- Réception, installation et test du matériel cartographique et des approches
- Réalisation de la cartographie pilote pour tester le dispositif méthodologique et les supports techniques de collecte
- Evaluation de la cartographie pilote et ajustements si nécessaire
- Constitution des dossiers cartographiques pour le recensement pilote
- Finalisation des outils de la cartographie et ajustements si nécessaire compte tenu des conclusions du recensement pilote
- Réalisation de la Cartographie Censitaire (cartographie proprement dite) au niveau national
- Traitement des données de la cartographie et Impression des cartes de collecte

Activité 7 : Réalisation du recensement pilote, du dénombrement et de l'enquête post-censitaire

Le recensement pilote constitue une opération fondamentale pour le succès du dénombrement proprement dit. Il doit être réalisé dans des conditions similaires à celles du dénombrement (la même période). Son objectif est de tester l'organisation et l'ensemble de la méthodologie du dénombrement : la cartographie, les questionnaires et les autres documents techniques, la logistique et l'exploitation informatique. Aussi, le recensement pilote permet d'évaluer le rendement des agents recenseurs.

La réalisation du recensement pilote comprend :

- La sélection des zones géographiques concernées par le recensement pilote.
- L'acquisition du matériel roulant et du matériel de collecte
- L'implémentation du questionnaire dans les outils de collecte
- Le recrutement et la formation du personnel de terrain
- La collecte, le traitement et l'analyse des données du pilote
- La synthèse des leçons apprises et les modifications à effectuer
- La révision des questionnaires, manuels, cartes, approches de terrain, etc.

Le dénombrement doit être bien préparé et réalisé dans une période bien choisie où les populations sont fixes. C'est pour cette raison que le choix a porté sur le mois de mars de l'année 2023 pour la population sédentaire et le mois de mai de la même année pour la population nomade.

La préparation du dénombrement comprend plusieurs travaux dont :

- L'achat et la livraison des outils de collecte,
- L'achat, la livraison et l'installation de l'ensemble du matériel informatique pour la collecte,
- La transmission, le stockage et le traitement des données,
- L'implémentation du questionnaire final et autres applications sur les outils de collecte,
- Le recrutement et la mise à niveau du personnel TIC,
- La formation des formateurs à Nouakchott,
- Le recrutement, la formation et la sélection du personnel de terrain,
- La distribution du matériel et le déploiement du personnel de terrain,
- L'installation du personnel de terrain et la reconnaissance des DRs/ZCs/numérotation des structures.

Après la consolidation et la publication des résultats préliminaires du dénombrement, l'enquête post-censitaire (EPC) doit être réalisée. Cette enquête qui porte sur un échantillon de la population recensée a pour objectif d'estimer le degré de couverture du recensement.

L'EPC est en général faisable dans le délai de deux mois après le recensement. Pour le RGPH de 2023, il est prévu de réaliser la collecte des données de l'EPC en mai 2023 et de commencer ses travaux préparatifs en mai 2022 (la méthodologie de l'EPC, tirage de l'échantillon des DRs, adaptation des applications, formation du personnel de terrain identifié pour l'EPC etc.).

Activité 8 : Création du répertoire des localités et du répertoire des points d'eau.

Après la réalisation du dénombrement et de l'EPC, on procédera à la production du répertoire des localités et du répertoire des points d'eau. Cette activité sera menée en exploitant les données cartographiques relatives aux infrastructures des localités et le fichier du RGPH-5.

Activité 9 : Traitement des données et publication des résultats définitifs

Le traitement des données du RGPH 2023 doit commencer en avril 2023 et se terminer en octobre 2023.

Après l'apurement des données collectées et la consolidation des fichiers du recensement, on procédera à la publication des résultats définitifs qui doit être faite en octobre et novembre 2023.

Produit B : *Disponibilité des informations géo référencées sur les ménages et les infrastructures alimentant un SIG national au service de la prise de décision (carte scolaire, carte sanitaire etc.).*

Indicateur 2 : Disponibilité d'un SIG national sur les ménages et les infrastructures

Activité 10 : Mise en place d'un SIG national sur les ménages et les infrastructures.

Après la publication des résultats définitifs du RGPH 2023, il est prévu la mise en place d'un SIG national sur les ménages et les infrastructures. Cette activité sera réalisée sur la période (novembre 2023 - mars 2024).

Produit C : Connaissance accrue des caractéristiques et tendances de la population par les utilisateurs à tous les niveaux.

Indicateur 3 : Nombre de rapports d'analyses thématiques publiés et disséminés.

Indicateur 4 : Nombre de monographies régionales publiées et disséminées.

Indicateur 5 : Existence d'un atlas géo-démographique publié et disséminé.

Activité 11 : Elaborer, publier et disséminer les rapports d'analyses thématiques, les monographies régionales et l'atlas géo-démographique.

Des thèmes seront choisis pour faire l'objet d'analyses par des experts nationaux avec des encadreurs. Quatre ateliers seront organisés pour :

- (1) Le lancement des analyses - présentation des plans d'analyses/canevas standards des rapports/calcul des indicateurs ;
- (2) La finalisation des plans des tabulations, identification/calcul des indicateurs ;
- (3) L'examen des drafts des rapports thématiques.
- (4) Atelier de présentation des rapports thématiques

Les versions finales des rapports thématiques seront élaborées en français et en arabe.

Les monographies régionales et l'atlas géo-démographique seront élaborés.

Les rapports d'analyses thématiques, les monographies régionales et l'atlas géo-démographique seront publiés et disséminés.

Produit D : Mise à jour de la base de sondage géo référencée de l'ANSADE pour la réalisation des enquêtes statistiques spécifiques au cours de la période intercensitaire

Indicateur 6 : Existence d'une base nationale de sondage actualisée et géo référencée au niveau de l'ANSADE.

Activité 12 : Création de la base nationale de sondage géo référencée.

Après l'actualisation de la base nationale de données cartographiques et après l'achèvement du dénombrement et de l'EPC, on procédera à la création de la base nationale de sondage géo référencée. Cette activité doit être réalisée sur la période (juin 2023 - novembre 2023).

Produit E : Renforcement de l'utilisation des données pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement

Indicateur 7 : Nombre de sessions de formation organisées sur l'utilisation des données sur la population pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

Indicateur 8 : Nombre de cadres formés à l'utilisation des données sur la population pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

Activité 13 : Formation de cadres des institutions publiques à l'utilisation des données sur la population pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

Après la publication et la dissémination des résultats définitifs et des rapports d'analyses, l'ANSADE peut organiser avec l'appui du Gouvernement et des PTF des sessions de formation au profit des cadres des institutions publiques sur l'utilisation des données sur la population pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

Produit F : Capitalisation et promotion de l'usage des TICs par le RGPH-5

Indicateur 9 : Proportion des Districts de Recensement (DRs) recensés par tablettes (CAPI).

Activité 14 : Utilisation des tablettes pour la collecte des données du RGPH-5 (technique CAPI).

Pour la première fois, le RGPH 2023 sera réalisé en utilisant la technique de collecte des données sur tablettes (CAPI). Cette activité constituera un progrès remarquable au niveau des méthodes de collecte et de traitement des données dans le cadre des opérations de grande envergure comme les RGPH.

Produit G : Renforcement des capacités de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE) en matière de planification, de collecte, de traitement, d'analyses et de dissémination des données.

Indicateur 10 : Nombre de cadres de l'ANSADE formés dans les différents domaines.

Activité 15 : Renforcement des capacités des cadres de l'ANSADE dans différents domaines (cartographie, informatique, analyse démographique...) et renforcement des capacités institutionnelles.

En participant à toutes les phases de réalisation du RGPH 2023, les cadres de l'ANSADE verront leurs expériences enrichies et bénéficieront de formations dans les domaines de la cartographie, de l'analyse des images satellites, de la télédétection, de la collecte des données, de l'informatique, de l'analyse démographique et de la dissémination des données.

Aussi, la réalisation du RGPH 2023 contribuera au renforcement des capacités de l'ANSADE en tant qu'institution ainsi que de celles des départements et des services qui ont collaboré à la mise en œuvre du projet et dont les cadres sont membres de ses différentes structures organisationnelles.

VIII. MOYENS À MOBILISER (HUMAINS, MATÉRIELS)

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) est une opération de grande envergure qui demande la mobilisation des moyens humains et matériels importants.

8.1. Moyens humains

Pour mener à bien les différentes activités du RGPH-5, il est opportun de mettre en place de moyens humains suffisants en qualité et en quantité. Le tableau ci-après fait un récapitulatif des différents personnels qui seront mobilisés à cette fin.

Phases	Effectifs du personnel	Catégorie	Type de besoins
- Préparation du RGPH-5	10	Comité Technique	Equipe de cadres pluridisciplinaire
- Cartographie censitaire	250	Personnel de terrain	Agents carto, contrôleurs et superviseurs à recruter
- Recensement pilote	72	Personnel de terrain	Agents recenseurs, contrôleurs et superviseurs à recruter
- Dénombrement	7800	Personnel de terrain	Agents recenseurs, contrôleurs et superviseurs à recruter
- Enquête post-censitaire	256	Personnel de terrain	Agents recenseurs, contrôleurs et superviseurs à recruter
- Traitement	5		Informaticiens et démographes du SCR
- Analyse	50		Cadres de haut niveau

8.2. Matériels

La réalisation du RGPH requiert la mobilisation des moyens logistiques et matériels importants. Ces moyens comportent en particulier :

- ❖ L'acquisition de véhicules (25) qui seront achetés dont 20 pour la campagne de cartographie censitaire et (5) pour les missions ;
- ❖ La location de 200 véhicules pour le dénombrement ;
- ❖ L'acquisition de 5700 tablettes et accessoires pour la collecte des données du RGPH-5 ;
- ❖ L'acquisition d'un lot d'ordinateurs et d'imprimantes, etc.

IX. CONTRÔLE DE QUALITÉ, SUIVI ET ÉVALUATION

9.1 Contrôle de qualité

Les différentes activités de collecte des données du RGPH-2023 (cartographie, recensement pilote, dénombrement, enquête post-censitaire) seront réalisées par des équipes ayant un niveau minimal d'éducation acceptable, et seront bien formées. Elles seront composées d'agents, de contrôleurs/chefs d'équipes et de superviseurs. Ces équipes seront dotées des moyens nécessaires (supports de collecte, matériel technique, moyens de transport, moyens de communication...) pour mener à bien leur mission. *En effet, la mise en œuvre de ces activités nécessite la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires sur place dans des zones constituées de deux ou plusieurs wilayas.*

Chaque contrôleur sera chargé de suivre et de contrôler l'exhaustivité et la qualité du travail des agents (3 à 5) dans sa zone de contrôle (ZC).

Le superviseur est responsable d'une zone de supervision (ZS) correspondant à une Moughataa/Wilaya. Il est chargé de suivre le travail des contrôleurs et des agents dans sa zone, de s'assurer de son exhaustivité et d'apporter des solutions aux problèmes éventuels qui peuvent se poser lors du déroulement des opérations.

La réalisation de la cartographie pilote et du recensement pilote permet d'apprécier la qualité de l'organisation mise en place, des travaux cartographiques, des supports de collecte et de la méthodologie générale du recensement. Aussi, elle sert à tester les procédures et programmes informatiques d'apurement et de tabulation.

En outre, au niveau de toutes les étapes du recensement, des missions de contrôle et de supervision seront menées par les cadres de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE). Ces missions ont pour objectif de vérifier l'exhaustivité et la qualité du travail réalisé, d'appréhender les difficultés rencontrées et de leur apporter des solutions.

Au niveau du traitement des données collectées, un apurement des fichiers sera réalisé et un atelier interne sera organisé au niveau de l'ANSADE pour valider le fichier consolidé du recensement et les résultats définitifs.

Pour assurer en outre, une bonne qualité des travaux d'analyse des résultats du RGPH-2023, les activités suivantes seront menées :

- ✓ Identification d'experts analystes et encadreurs selon des profils bien spécifiés ;
- ✓ Organisation d'un premier atelier pour le lancement des analyses au cours duquel présentés les plans d'analyses et les canevas standards des rapports ainsi que le calcul des indicateurs ;
- ✓ Un deuxième atelier sur la finalisation des plans des tabulations, d'identification et de calcul des indicateurs ;

- ✓ Rédaction des drafts des rapports thématiques à examiner dans le cadre d'un atelier ;
- ✓ Finalisation des rapports thématiques ;
- ✓ Organisation d'un atelier de présentation des rapports thématiques finalisés
- ✓ Elaboration des versions finales des rapports thématiques en arabe et en français.

9.2. Suivi - évaluation

Le suivi-évaluation des activités du RGPH-2023 sera réalisé à travers des indicateurs de progrès bien définis avec des sources de vérification et aussi à travers les revues et les rapports périodiques relatifs au déroulement des travaux planifiés.

Le tableau 1 ci-dessous présente les principaux indicateurs pour le suivi-évaluation des activités.

Tableau 1 : Indicateurs de suivi-évaluation		
Types d'activités	Indicateurs de progrès	Moyens de vérification
1. Activités pré-dénombrement	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes légaux préparés et publiés ; - Les structures de mise en œuvre/coordination du RGPH-2023 mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - décrets, arrêtés et notes de service créant les organes du recensement disponibles
2. Cartographie censitaire	<ul style="list-style-type: none"> - La cartographie pilote et le recensement pilote réalisés et évalués. - La cartographie censitaire réalisée et les cartes pour le dénombrement élaborées et imprimées. - La méthodologie du recensement finalisée et les différents documents techniques élaborés et validés - Les moyens nécessaires acquis (supports de collecte, matériel technique, moyens de transport, moyens de communication...) acquis. - Les campagnes de communication et de sensibilisation menées 	<ul style="list-style-type: none"> - les rapports sur la cartographie pilote et le recensement pilote sont disponibles - Le rapport d'exécution de la cartographie censitaire et les cartes des DRs disponibles ; - Documents méthodologiques, questionnaires et manuels du recensement disponibles ; - Les moyens nécessaires disponibles (supports de collecte, matériel

		<p>technique, moyens de transport, moyens de communication...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les supports pour la sensibilisation conçus et réalisés.
<p>3. Dénombrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel de terrain formé et installé. - Le dénombrement réalisé sur tout le territoire dans le délai fixé 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur la formation du personnel du dénombrement disponible - les rapports des missions de suivi et évaluation disponibles ; - Le rapport d'exécution du dénombrement disponible ; - Le rapport des résultats préliminaires disponible.
<p>4. Activités post-dénombrement</p> <p>5. EPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'enquête post-censitaire (EPC) réalisée, analysée et exploitée. - L'apurement des fichiers, la validation du fichier consolidé et des résultats définitifs réalisés. - Les rapports d'analyses thématiques élaborés et finalisés. - Les monographies régionales et l'atlas géo-démographique élaborés - Les résultats définitifs, les rapports d'analyses, les monographies et l'atlas géo-démographique publiés et disséminés. 	<ul style="list-style-type: none"> - le rapport d'exécution de l'EPC disponible ; - le fichier final consolidé et les résultats définitifs disponibles ; - Les rapports d'analyses thématiques disponibles en arabe et en français ; - Les monographies régionales et l'atlas géo-démographique disponibles ; - Les séminaires et ateliers organisés sur les résultats du RGPH - Les tables rondes, émissions radio, télé

Concernant les rapports périodiques, ils seront élaborés régulièrement par Le Directeur National du projet dans le cadre du suivi et l'évaluation de la gestion administrative, technique et financière du projet. Aussi, le Conseil National de la Statistique et le SCR assureront un suivi régulier du déroulement des différentes activités du RGPH-2023.

En outre, une revue annuelle du projet sera tenue par les représentants du Gouvernement et les bailleurs de fonds afin d'évaluer la situation et apporter des solutions en cas de difficultés.

Un rapport final sur la réalisation du projet RGPH 2023 sera élaboré et publié. Il sera présenté lors de la revue finale du projet.

X. BUDGET ESTIMATIF DU PROJET PAR PHASE

Le financement de l'opération se lève à trois cent vingt et un millions treize mille huit cent quatre-vingt-douze ouguiyas, soit environ de 8,82 millions de dollars ce qui fait un coût par tête de 1,9 USD. Près de 70% de ce budget est réservé pour le dénombrement, 12,3% pour les travaux préparatoires et 7,4% pour la cartographie censitaire du RGPH. Le Tableau suivant présente la répartition du budget par phase.

PHASES	MONTANT	Pourcentage (%)
1. Travaux préparatoires	39 430 000	12,3%
2. Cartographie pilote	3 936 420	1,2%
3. Cartographie	20 057 880	6,2%
4. Recensement pilote	3 647 020	1,1%
5. Dénombrement	227 598 810	70,9%
5.1. Dénombrement du milieu Sédentaire	224 601 800	70,0%
5.2. Dénombrement du milieu Nomade	2 997 010	0,9%
6. Enquête de couverture (EPC)	6 223 843	1,9%
7. Traitement & analyses des données	10 770 000	3,4%
8. Gestion administrative, divers & imprévus	9 349 919	2,9%
Budget Total	321 013 892	100,0%

Budget en USD\$	8 819 063
------------------------	------------------

Coût par tête en USD \$	1,96
--------------------------------	-------------

ANNEXES

Annexe 1 : Budget détaillé (actualisé le budget)

Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique
Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2023
Budget estimatif de l'opération

		Unité	Nombre	Durée	Coût Uni- taire	Coût total période
I.	Travaux préparatoires					39 430 000
1.1.	Elaboration de la méthodologie Générale du RGPH					8 350 000
1.1.1	<i>Personnel</i>					1 460 000
1.1.1.1	Equipe techniques pluridisciplinaires	Mois	6	6	15 000	540 000
1.1.1.2	Consultant d'appui pour la méthodologie Générale	Jour	1	40	6 000	240 000
1.1.1.3	Consultant d'appui pour la stratégie de communication, plaidoyer et de mobilisation du financement	Jour	1	30	6 000	180 000
1.1.1.4	Consultant d'appui pour la conception d'une plate-forme de gestion, d'échanges et d'archivage du RGPH-2023	Forfait			500 000	500 000
1.1.2	<i>Services de Traduction</i>					440 000
1.1.2.1	Documents méthodologie Générale	Jour	1	20	4 000	80 000
1.1.2.2	Stratégie de plaidoyer et de mobilisation du financement	Jour	1	15	4 000	60 000
1.1.2.3	Stratégie de communication du RGPH	Jour	1	15	4 000	60 000
1.1.2.4	Documents techniques (Questionnaires, manuels, fiches, etc.)	Jour	1	60	4 000	240 000
1.1.3	<i>Autres activités</i>					6 450 000
1.1.3.1	Atelier de validation des documents techniques (prodoc, document de plaidoyer et de la mobilisation sociale)	Forfait			600 000	600 000
1.1.3.2	Atelier de concertation avec les utilisateurs potentiels du RGPH-2023	Forfait			200 000	200 000
1.1.3.3	Organisation d'une Table ronde pour la mobilisation de financement	Forfait			150 000	150 000
1.1.3.4	Voyages d'études/Stages	Forfait			2 500 000	2 500 000
1.1.3.5	Consultant d'appui technique du RGPH	Mois	1	12	250 000	3 000 000

1.2.	Mobiliers & autres équipements					31 080 000
1.2.1	Acquisition des voitures 4x4	Unité	25	1	1 200 000	30 000 000
1.2.2	Groupe Electrogène 22 Kva	Unité	1	1	600 000	600 000
1.2.3	Fournitures & matériels fongibles	Forfait			480 000	480 000
II.	Cartographie pilote					3 936 420
2.1.	Préparation, Conception & encadrement					1 684 000
2.1.1	Personnel					310 000
2.1.1.1	Equipes techniques de cartographie	Mois	6	2	15 000	180 000
2.1.1.2	Agent de digitalisation et tireur Carte	Mois	3	2	15 000	90 000
2.1.1.3	Personnel d'appui	Mois	4	2	5 000	40 000
2.1.2	Equipements & Matériels					1 374 000
2.1.2.1	Ordinateurs PC pour le travail de bureau	Unité	5	1	25 000	125 000
2.1.2.2	Traceur A0	Unité	1	1	400 000	400 000
2.1.2.3	Imprimante multifonctions couleur A3	Unité	1	1	400 000	400 000
2.1.2.4	Tablettes Android & accessoires	Unité	40	1	6 500	260 000
2.1.2.5	Kits solaires	Unité	10	1	1 500	15 000
2.1.2.6	Kits d'agents cartographes	Unité	40	1	500	20 000
2.1.2.7	Connexion internet de terrain	Unité	8	2	1 000	16 000
2.1.2.8	Matériels back-up de stockage externe	Unité	12	1	1 500	18 000
2.1.2.9	Fournitures fongibles pour la cartographie	Forfait	1	1	120 000	120 000
2.2.	Formation					346 500
2.2.1	Pause café	jour	38	15	250	142 500
2.2.2	Locations des salles	jour	2	15	3 000	90 000
2.2.3	Déplacements	jour	38	15	200	114 000

2.3.	Collecte de Données					1 905 920
2.3.1.	Personnel					528 000
2.3.1.1	Chefs d'équipes	Mois	8	1	18 000	144 000
2.3.1.2	Agents cartographies	Mois	24	1	15 000	360 000
2.3.1.3	Guides	Mois	3	1	8 000	24 000
2.3.2.	Transport					848 640
2.3.2.1	Véhicules	Mois	8	1	60 000	480 000
2.3.2.2	Carburant	Mois	8	1	6	368 640
2.3.3.	Missions de supervision					337 280
2.3.3.1	Per diem	Jour	4	10	2 000	160 000
2.3.3.2	Véhicules	Jour	4	10	2 000	80 000
2.3.3.3	Carburant	Jour	4	10	6	97 280
2.3.4.	Autres dépenses					192 000
2.3.4.1	Caisses menu dépenses	Unité	8	1	9 000	72 000
2.3.4.2	Autres dépenses	Forfait	1	1	120 000	120 000
III.	Cartographie					20 057 880
3.1.	Préparation, Conception & encadrement					2 227 500
3.1.1.	Personnel					1 320 000
3.1.1.1	Equipes techniques de cartographies	Mois	5	6	15 000	450 000
3.1.1.2	Agent de digitalisation et tireur Carte	Mois	8	6	15 000	720 000
3.1.1.3	Personnel d'appui	Mois	5	6	5 000	150 000
3.1.2	Équipements & matériels cartographie					907 500
3.1.2.1	Ordinateurs portables	Unité	5	1	30 000	150 000
3.1.2.2	Tablettes Android & accessoires	Unité	60	1	6 500	390 000
3.1.2.3	Power Banks	Unité	20	1	1 500	30 000
3.1.2.8	Kits d'agents cartographes	Unité	100	1	500	50 000

3.1.2.9	Matériels back-up de stockage externe	Unité	25	1	1 500	37 500
3.1.2.10	Fournitures fongibles pour la cartographie	Forfait			250 000	250 000
3.2.	Formation					967 500
3.2.1	Pause café	Jour	122	15	250	457 500
3.2.2	Locations des salles	Jour	4	15	3 000	180 000
3.2.3	Déplacements	Jour	110	15	200	330 000
3.3.	Collecte de Données					16 862 880
3.3.1.	Personnel					8 916 000
3.3.1.1	Chef d'équipe cartographie	Mois	20	6	18 000	2 160 000
3.3.1.2	Agents Cartographes	Mois	60	6	15 000	5 400 000
3.3.1.3	Chauffeurs	Mois	20	6	10 500	1 260 000
3.3.1.4	Guides	Mois	6	2	8 000	96 000
3.3.2.	Transport					4 377 600
3.3.2.1	Véhicules	Mois	20	6	PM	
3.3.2.2	Carburant	Mois	20	6	6	4 377 600
3.3.3.	Missions de supervision					1 313 280
3.3.3.1	Per diem	Jour	8	60	2 000	960 000
3.3.3.2	Véhicules	Jour	4	60	PM	
3.3.3.3	Carburant	Jour	4	60	6	353 280
3.3.4.	Autres dépenses					2 256 000
3.3.4.1	Caisses menu dépenses	Unité	20	6	9 000	1 080 000
3.3.4.2	Entretiens & réparations	Unité	20	6	5 000	600 000
3.3.4.3	Connexion internet	Unité	23	6	2 000	276 000
3.3.4.4	Autres dépenses	Unité	1	6	50 000	300 000
IV.	Recensement Pilote					3 647 020
4.1	Préparation, Conception & encadrement					424 000

4.1.1.	Personnel					190 000
4.1.1.1	Equipes techniques	Mois	5	2	15 000	150 000
4.1.1.2	Personnel d'appui	Mois	4	2	5 000	40 000
4.1.2.	Equipements & Matériels					234 000
4.1.2.1	Kits d'agents recenseurs	Unité	80	1	500	40 000
4.1.2.2	Connexion internet de terrain	Unité	26	1	1 000	26 000
4.1.2.3	Matériels back-up de stockage externe (flash discs, carte SD, disques externes, etc.)	Unité	12	1	1 500	18 000
4.1.2.4	Fournitures fongibles pour la cartographie	Forfait			150 000	150 000
4.1.2.5						
4.2.	Formation					325 500
4.2.1	Pause café	Jour	90	7	250	157 500
4.2.2	Locations des salles	jour	2	7	3 000	42 000
4.2.3	Déplacements	jour	90	7	200	126 000
4.3.	Collecte de Données					2 897 520
4.3.1.	Personnel					1 434 000
4.3.1.1	Personnel de Coordination de Zone					290 000
1	4.3.1.1. Coordinateur	Mois	1	2	15 000	30 000
2	4.3.1.1. Responsable de terrain	Mois	1	2	15 000	30 000
3	4.3.1.1. Responsable informatique	Mois	1	2	15 000	30 000
4	4.3.1.1. Responsable Cartographie	Mois	1	2	15 000	30 000
5	4.3.1.1. Responsable Administratif	Mois	1	2	15 000	30 000
6	4.3.1.1. Assistants en informatique	Mois	3	2	15 000	90 000

7	4.3.1.1.	Assistant en administration	Mois	1	2	15 000	30 000	
8	4.3.1.1.	Personnel d'appui	Mois	2	2	5 000	20 000	
	4.3.1.2	Personnel de collecte					1 144 000	
1	4.3.1.2.	Superviseurs des secteurs	Jour	8	30	700	168 000	
2	4.3.1.2.	Contrôleurs zones urbaines	Jour	5	20	600	60 000	
3	4.3.1.2.	Agents recenseurs	Jour	60	20	500	600 000	
4	4.3.1.2.	Transport et menu dépenses	Mois	73	20	200	292 000	
5	4.3.1.2.	Guides	Mois	3	1	8 000	24 000	
	4.3.2.	Transport					754 880	
	4.3.2.1	Véhicules de collecte	Jour	8	20	2 000	320 000	
	4.3.2.2	Carburant de collecte	Jour	8	20	6	245 760	
	4.3.2.1	Véhicules de Coordination	Jour	1	60	2 000	120 000	
	4.3.2.2	Carburant de coordination	Jour	1	60	6	69 120	
	4.3.3.	Missions de supervision					168 640	
	4.3.3.1	Per diem	Jour	4	10	2 000	80 000	
	4.3.3.2	Véhicules	Jour	2	10	2 000	40 000	
	4.3.3.3	Carburant	Jour	2	10	6	48 640	
	4.3.4.	Autres dépenses					540 000	
	4.3.4.1	Fonctionnement de coordination Zone	Mois	1	2	150 000	300 000	
	4.3.4.2	Autres dépenses	Unité	1	30	8 000	240 000	
V.	Dénombrement							227 598 810
V-A	Dénombrement du milieu Sédentaire							224 601 800

5.1.	Préparation, Coordination & Pilotage					77 497 690
5.1.1.	Personnel					2 718 000
5.1.1.1	Personnel du Bureau Central du Recensement					510 000
1	5.1.1.1.1. Directeur National	Mois	1	2	25 000	50 000
2	5.1.1.1.1. Directeur National Adjoint	Mois	1	2	20 000	40 000
3	5.1.1.1.1. Coordinateur Technique	Mois	1	2	20 000	40 000
4	5.1.1.1.1. Chefs sections	Mois	5	2	18 000	180 000
5	5.1.1.1.1. Cadres d'appui	Mois	5	2	15 000	150 000
6	5.1.1.1.1. Personnel d'appui	Mois	5	2	5 000	50 000
5.1.1.2	Personnel de Coordination de Zone					2 208 000
1	5.1.1.3. Coordinateur	Mois	6	2	18 000	216 000
2	5.1.1.3. Responsable de terrain	Mois	6	2	15 000	180 000
3	5.1.1.3. Responsable informatique	Mois	6	2	15 000	180 000
4	5.1.1.3. Responsable Cartographie	Mois	6	2	15 000	180 000
5	5.1.1.3. Responsable Administratif	Mois	6	2	15 000	180 000
6	5.1.1.3. Assistants en informatique	Mois	6	2	60 000	720 000
7	5.1.1.3. Assistant en administration	Mois	6	2	15 000	180 000
8	5.1.1.3. Personnel d'appui	Mois	12	2	5 000	120 000
9	5.1.1.3. Chauffeurs	Mois	12	2	10 500	252 000

5.1.2.	Équipements & matériels					59 400 250
5.1.2.1	Équipement de bureau	Forfait			2 230 200	2 230 200
5.1.2.2	Acquisition des tablettes	Unité	6500	1	5 000	32 500 000
5.1.2.3	Accessoires des tablettes	Unité	6500	1	1 500	9 750 000
5.1.2.4	Équipement fongibles	Forfait			1 500 000	1 500 000
5.1.2.5	Matériels enquêteurs	Unité	5959	1	500	2 979 350
5.1.2.6	Transports de matériels	Forfait			2 000 000	2 000 000
5.1.2.7	Power Banks	Unité	1354	1	1 500	2 031 000
5.1.2.8	Connexion internet	Unité	5959	1	1 000	5 958 700
5.1.2.9	Badges	Unité	8000	1	25	200 000
5.1.2.10	Pharmacie	Unité	251	1	1 000	251 000
5.1.3.	Fonctionnement & divers					15 379 440
5.1.3.1	Fonctionnement et maintenance équipement	Mois	1	4	100 000	400 000
5.1.3.2	Entretien et petite réparation des véhicules	Unité	25	4	20 000	2 000 000
5.1.3.3	Communication	Forfait			750 000	750 000
5.1.3.4	Fonctionnement des SCR	Mois	1	2	150 000	300 000
5.1.3.5	Fonctionnement des Zones	Mois	6	2	300 000	3 600 000
5.1.3.6	Carburant Zones	Mois	12	2	6	829 440
5.1.3.7	Fonctionnement CNR & CRR	Mois	15	1	500 000	7 500 000
5.2.	Formation					14 692 350
5.2.1	Formation des formateurs					525 000
5.2.1.1.1	Formation de l'équipe Zone	Jour	60	10	200	120 000
5.2.1.1.6	Location des salles	Jour	2	10	3 000	60 000
5.2.1.1.7	Pause café et déjeuner	Jour	69	10	500	345 000
5.2.2	Formation au niveau des Zones					14 167 350
5.2.2.1	Formation des superviseurs					1 251 600
5.2.2.1.	Superviseurs	Jour	274	7	200	383 040

1							
2	5.2.2.1.	Location des salles	Jour	12	7	2 000	168 000
3	5.2.2.1.	Pause café et déjeuner	Jour	334	7	300	700 560
	5.2.1.2	Formation du personnel de Dénombrement					12 531 750
1	5.2.1.2.	Contrôleurs	Jour	500	7	200	700 350
2	5.2.1.2.	Agents recenseurs sédentaires	Jour	5 336	7	200	7 470 400
3	5.2.1.2.	Location des salles	Jour	178	7	2 000	2 492 000
4	5.2.1.2.	Pause café et déjeuner	Jour	890	7	300	1 869 000
	5.2.1.3	Missions de formation (Zones)	Jour	24	8	2 000	384 000
	5.3.	Campagne de sensibilisation					7 955 000
	5.3.1	Supports à diffuser (spots, sketches, documentaires)	Forfait			800 000	800 000
	5.3.2	Supports promotionnels (T-shirts, voiles, Casquettes gilets, Echarpe, etc.)	Forfait			3 400 000	3 400 000
	5.3.3	Autres supports graphiques (Bâches derolées, Banderolles, affichages, etc.)	Forfait			755 000	755 000
	5.3.4	Diffusion des supports de communication	Forfait			3 000 000	3 000 000
	5.4.	Collecte de données					124 456 760
	5.4.1	Personnel					98 351 000
	5.4.1.1	Personnel de Coordination Régionale					2 550 000
1	5.4.1.1.	Chef de Bureau régional du RGPH (BRR)	Mois	15	2	15 000	450 000
2	5.4.1.1.	Consultant d'appui régional en informatique	Mois	15	2	50 000	1 500 000
3	5.4.1.1.	Assistant en administration	Mois	15	2	15 000	450 000
	5.4.1.1.	Personnel administratif d'appui	Mois	15	2	5 000	150 000

4						
5.4.1.2	Personnel de collecte					95 801 000
5.4.1.2.1	Superviseurs Sédentaires	Mois	228	2	21 000	9 576 000
5.4.1.2.2	Informaticiens de terrain	Mois	114	2	20 000	4 560 000
5.4.1.2.3	Contrôleurs Sédentaires	Mois	435	1	18 000	7 830 000
5.4.1.2.4	Agents Recenseurs Sédentaires	Mois	4640	1	15 000	69 600 000
5.4.1.2.5	Transport (Contrôleurs, ARs) en milieu urbain	Jour	2610	15	100	3 915 000
5.4.1.2.6	Guides	Mois	40	1	8 000	320 000
5.4.2	Transport					17 868 960
5.4.2.1	Véhicules Superviseurs	Jour	228	20	1 800	8 208 000
5.4.2.2	Carburant superviseurs	Jour	228	20	6	7 004 160
5.4.2.3	Véhicules BRR	Mois	15	2	1 800	1 620 000
5.4.2.4	Carburant BRR	Mois	15	2	6	1 036 800
5.4.3	Missions de supervision					1 234 800
5.4.3.1	Per diem	Jour	30	10	2 000	600 000
5.4.3.2	Véhicules	Jour	15	10	1 800	270 000
5.4.3.3	Carburant	Jour	15	10	6	364 800
5.4.4	Autres dépenses					7 002 000
5.4.4.1	Fonctionnement du BRR	Mois	15	2	150 000	4 500 000
5.4.4.2	Caisses menu dépenses	Unité	228	1	9 000	2 052 000
5.4.4.3	Autres dépenses	Unité	1	3	150 000	450 000
V-B	Dénombrement du milieu Nomade					2 997 010
5.5.	Formation					81 750
5.5.1	Chefs d'équipe nomades	Jour	15	3	200	9 000
5.5.2	Agents recenseurs nomades	Jour	45	3	200	27 000
5.5.3	Location des salles	Jour	2	3	2 000	12 000
5.5.4	Pause café	Jour	45	3	250	33 750
5.6.	Personnel					1 472 500

5.5.2.2	Personnel d'encadrement					85 000
5.6.1	Equipe technique	Mois	5	1	15 000	75 000
5.6.1	Personnel d'appui	Mois	2	1	5 000	10 000
5.5.2.2	Personnel de collecte					1 387 500
5.6.2	Chefs d'équipes nomades	Mois	15	1	20 000	300 000
5.6.3	Agents Recenseurs Nomades	Mois	45	1	18 000	810 000
5.6.4	Guides Recensement nomade	Mois	15	1	8 000	120 000
5.6.5	Chauffeurs	Mois	15	1	10 500	157 500
5.7.	Transport					604 800
5.7.1	Véhicules	Mois	15	1	PM	
5.7.2	Carburant	Mois	15	1	6	604 800
5.8.	Missions de supervision					252 960
5.8.1	Per diem	Jour	9	10	2 000	180 000
5.8.2	Véhicules	Jour	3	10	PM	
5.8.3	Carburant	Jour	3	10	6	72 960
5.9.	Autres dépenses					585 000
5.9.1	Entretien & réparation	Unité	15	1	20 000	300 000
5.9.2	Caisses menu dépenses	Unité	15	1	9 000	135 000
5.9.3	Autres dépenses	Unité	1	1	150 000	150 000
VI.	Enquête post censitaire					6 223 843
6.1.	Préparation, Conception & Pilotage					430 000
6.1.1.	Personnel d'encadrement					170 000
6.1.1.1	Equipe technique	Mois	5	2	15 000	150 000
6.1.1.2	Personnel d'appui	Mois	2	2	5 000	20 000
6.1.2.	Equipements & Matériels					260 000
6.1.2.1	Connexion internet de terrain	Unité	110	1	1 000	110 000
6.1.2.2	Fournitures fongibles pour la cartographie	Forfait			150 000	150 000

6.2.	Formation					142 163
6.2.1	Frais de déplacement	Jour	89	3	200	53 400
6.2.4	Location des salles	Jour	2	3	2 000	12 000
6.2.5	Pause café	Jour	102	3	250	76 763
6.3.	Collecte					5 651 680
6.3.1.	Personnel					1 518 000
6.3.1.2	Chefs d'équipe	Mois	20	1	18 000	360 000
6.3.1.3	Agents recenseurs	Mois	60	1	15 000	900 000
6.3.1.4	Guides	Mois	6	1	8 000	48 000
6.3.1.5	Chauffeurs	Mois	20	1	10 500	210 000
6.3.2.	Transport					806 400
6.3.2.1	Véhicules	Mois	20	1	PM	
6.3.2.2	Carburant	Mois	20	1	6	806 400
6.3.3.	Missions de supervision					2 497 280
6.3.3.1	Per diem	Jour	12	10	20 000	2 400 000
6.3.3.2	Véhicules	Jour	4	10	PM	
6.3.3.3	Carburant	Jour	4	10	6	97 280
6.3.4.	Autres dépenses					830 000
6.3.4.1	Entretien & réparation	Unité	25	1	20 000	500 000
6.3.4.2	Caisses menu dépenses	Unité	20	1	9 000	180 000
6.3.4.3	Autres dépenses	Unité	1	1	150 000	150 000
VII.	Traitement et analyses de données					10 770 000
7.1.	Personnel					5 720 000
7.1.1.	Personnel d'encadrement					520 000
7.1.1.1	Equipe technique	Mois	7	4	15 000	420 000

7.1.1.2	Personnel d'appui	Mois	5	4	5 000	100 000
7.1.2	Personnel Analyse des données					5 200 000
7.1.2.1	Honoraires analystes	Forfait			4 000 000	4 000 000
7.1.2.2	Honoraires traducteurs	Forfait			1 200 000	1 200 000
7.2.	Atelier de validation					650 000
7.1.3.1	Atelier des validation de tableaux	Forfait			500 000	500 000
7.1.3.2	Atelier de formation des analystes	Forfait			150 000	150 000
7.4.	Edition, impression et dissémination					4 400 000
7.4.1	Edition et impression des rapports	Forfait			1 500 000	1 500 000
7.4.2	Dissémination des résultats					2 900 000
7.4.2.1	Atelier national	1	1		500 000	500 000
7.4.2.2	Ateliers régionaux	12	1		200 000	2 400 000
	Sous-Total					311 663 973
	Gestion administrative, divers & imprévus (3%)					9 349 919
	TOTAL GENERAL	UM				321 013 892
		Taux de change (MRU/\$ USD)			36,4	8 819 063

Annexe 3 : Chronogramme détaillé par phases

PHASE PREPARATOIRE	Mois début	Mois fin
○ Elaboration du Prodoc	mars-21	juin-21
○ Elaboration des documents de Plaidoyer et de sensibilisation	août-21	sept-21
○ Elaboration de la méthodologie générale du RGPH	août-21	sept-21
○ Préparation/Publication des textes légaux	oct-21	oct-21
○ Elaboration des questionnaires et manuels	sept-21	oct-21
○ Achat du matériel de collecte et du traitement des données	févr-22	oct-22
○ Cartographie censitaire		
○ Elaboration de la méthodologie de la cartographie censitaire	août-21	sept-21
○ Acquisition des images satellites	sept-21	oct-21
○ Conception des questionnaires et fiches	août-21	sept-21
○ Cartographie Pilote		
○ Des outils de collecte	nov-21	nov-21
○ Formation des agents recrutés	dec-21	dec-21
○ Travaux de terrain pilote	jan-21	jan-21
○ Campagne Nationale de la Cartographie Censitaire		
○ Finalisation des outils de collecte	juin-22	juin-22
○ Recrutement et formation des agents carto	Juil 22	juil 22
○ Travaux de terrain	août 22	janv 23
○ Impression des cartes pour le dénombrement	Janv 23	mars 23
○ Cartes de collecte pour la population nomade	Avril 23	Avril 23
○ Recensement pilote		
○ Recrutement et formation du personnel de terrain	fév-22	fév-22
○ Collecte des données	mars-22	mars-22
○ Dénombrement		
○ Finalisation des outils techniques sur la base des résultats du RP	Août 22	Août 22
○ Mise à jour des applications	oct-22	oct-22

○ Recrutement et mise à niveau du personnel TIC	oct-22	oct-22
○ Mise en place et sensibilisation des structures de coordination au niveau des Régions/Districts	nov-22	nov-22
○ Formation des formateurs à Nouakchott	janv-23	janv-23
○ Campagnes de communication et de sensibilisation	janv-23	mars-23
○ Distribution du matériel et déploiement du personnel de terrain	mars-23	mars-23
○ Dénombrement proprement dit	mars-23	avril-23
○ Réception stockage/synthèse au niveau central à Nouakchott	avril-23	avr-23
○ Rapatriement du matériel de terrain	avril-23	avr-23
○ Compilation/synthèse des résultats dénombrement sédentaires	mai-23	mai-23
○ Formation du personnel de terrain pour le dénombrement des nomades	avr-23	avr-23
○ Dénombrement de la population nomade	mai-23	juin-23
○ Enquête post-censitaire		
○ Finalisation de la méthodologie de l'EPC	mai-23	juin-23
○ Elaboration du questionnaire et manuels de l'EPC	juil-23	juil-23
○ Tirage de l'échantillon des DRs pour l'EPC	août-23	août-22
○ Adaptation des applications pour la collecte des données de l'EPC	juil-23	août-22
○ Formation du personnel de terrain identifié pour l'EPC	août-23	août-23
○ Collecte de données de l'EPC	sept-23	sept-23
○ Analyses Thématiques Des Données		
○ Spécifications du profil des analystes des thématiques et encadreurs pour les thèmes retenus	juil-23	juil-23
○ Identification des expertises nationales pour les analyses et l'encadrement des thèmes retenus	juil-23	juil-23
○ 1er atelier pour le lancement des analyses - présentation des plans d'analyses/canevas standards des rapports/calcul des indicateurs	août-23	août-23
○ Atelier sur la finalisation des plans des tabulations, identification/calcul des indicateurs	sept-23	sept-23
○ Sortie des tabulations pour les analyses thématiques	sept-23	oct-23
○ Finalisation des rapports thématiques	déc-23	déc-23
○ Atelier de présentation des rapports thématiques	janv-24	janv-24
○ Traduction des rapports thématiques	mars-24	avr-24
○ Rédactions de monographies régionales	mai-24	mai-24

○ Préparation de l'atlas géo-démographique	juin-24	juin-24
○ Traduction des rapports de synthèse, y compris les monographies	juin-24	juin-24
○ Elaboration du rapport sur les analyses approfondies	juil-24	août-24
○ Publication des Résultats du RGP-5		
○ Publication des résultats préliminaires	juin-23	juil-23
○ Publication des rapports d'analyse thématique	août-24	nov-24
○ Publication des Monographies régionales	nov-24	déc-24
○ Dissémination des Résultats du RGPH-5		
○ Présentation/dissémination des résultats préliminaires	août-23	août-23
○ Présentation/dissémination des résultats définitifs	déc-23	janv-24
○ Présentation/dissémination des rapports d'analyses	déc-24	janv-25

Annexe 4 : Matrice d'évaluation de la mise en œuvre du RGPH-5

Activités	Forces	Faiblesses	Recommandations
1. Cartographie			
	Une couverture exhaustive de l'opération	L'estimation de la population	Doit prendre en compte la mobilité de la population, mais sans surestimer
	Une organisation rationnelle de la collecte	Projet de fond de carte en milieu urbain	Préparer à l'avance des plans récents des villes et gros villages, se basant sur les images satellitaires
	Réalisation d'un découpage optimal du territoire national en DR	Découpage en DR sur le terrain	Effectuer le découpage en DR dans le bureau
	Création d'une base de sondage aréolaire pour la période intercensitaire	Absence de fichier « édifice » géo référencé	Créer un fichier géo référencés de tous les bâtiments avec leurs caractéristiques et usages
	Conception d'un Echantillon Maître	Absence de N° d'UH sur la carte de DR	Porter sur la carte de DR les numéros séquentiels de toute les UH
	Constitution d'une base de données géo référencées	Les quartiers (en milieu urbain) n'ont pas été identifiés	Identifier et tracer les limites des quartiers dans toutes les villes et gros villages
	Création des répertoires Villages et Points d'eau	Un vaste territoire désertique affecté	Affecter les zones désertiques dans

Activités	Forces	Faiblesses	Recommandations
		aux DRs	chaque commune à un DR de population ZERO
	Création des fichiers géo référencés Infrastructure et Unité de production	Les données cartographiques sont sous exploitée	Prévoir une procédure pour satisfaire la demande accrue aux données géo référencées (coordonnées des localités, infrastructures...)
	Production des cartes thématiques	Voyage d'études après le recensement	Programmer les voyages d'études bien avant la conception de la méthodologie et prévoir des formations, sur tout en télédétection
	Renforcement des capacités de l'ONS en cartographie et Système d'Information Géographique SIG	Echantillon Maitre ne répond pas aux exigences des sondagistes	Créer une Base de Sondage constituée d'unités primaires de 40 à 50 ménages
	Production et conception de tous les documents sur support informatique.		
	Introduction d'une nouvelle approche basée sur l'utilisation de nouvelle technologie (PDA-GPS) et SIG Nomade		
	Toutes les données cartographiques sont géo référencées, organisées et stockées dans une géodatabase.		
	Réalisation de tous les objectifs (Exception : Publication d'un ATLAS)		
	Acquisition d'équipement de bonne qualité		
2. Outils de collecte des données	3.	4.	5.
	Ajout d'un module sur les Mauritaniens à l'étranger	Période de référence de la migration est courte (5 dernières années)	Travailler avec l'OIM conformément au protocole d'entente ONS-OIM pour améliorer ce module.
	Ajout d'un module sur les caractéristiques des migrants en Mauritanie		IDEM

Activités	Forces	Faiblesses	Recommandations
	Ajout des questions sur les causes du décès	Certaines causes des décès ont été très difficiles à capter	Améliorer les questions sur la mortalité
	Organisation d'un atelier de concertation avec les utilisateurs des données sur le contenu du questionnaire		Organiser des réunions et des ateliers de concertation avec les départements sectoriels, les partenaires techniques et financiers, les ONG et la société civile pour la validation du questionnaire
		L'emploi et le chômage sont appréhendés de manière insuffisantes	Améliorer le module en concertation avec le BIT et l'UNFPA qui sont en train de travailler sur cette question.
3. Recensement pilote :			
	Choix de la zone	La durée entre le recensement pilote et le recensement proprement dit était un peu longue	Faire le maximum possible pour réduire la durée entre le recensement pilote et le recensement proprement dit.
4. Instances de coordination			
	Les coordinateurs et les chefs de bureaux régionaux ont été mis en place à temps	Problème de coordination entre certains coordinateurs et CBR	
	Des moyens logistiques et financières suffisants ont été mis à la disposition des instances de coordination		
	Implication des autorités administratives et locales		
	Engagement du Gouvernement (Comité ministériel et interministériel)		
4. Formation			

Activités	Forces	Faiblesses	Recommandations
	Formation en cascade		Préparer un plan de formation efficace pour s'assurer de la bonne et même compréhension des AR.
	Formation décentralisée avec le choix des enquêteurs et contrôleurs au niveau de chaque wilaya		
5. Dénombrement sédentaire			
	Le choix de la période		
		Le rôle des contrôleurs a été très faible surtout dans le milieu rural.	Revoir, en baisse, du nombre de contrôleurs.
	Déploiement des équipes de terrain (dans le jour j tous les enquêteurs ont été dans leurs secteurs de travail).		
	La collecte a été terminée à temps pas d'omission de DR, ni de localité		
6. Analyse des données			
	La sortie des résultats du recensement dans le temps voulu		
	Recrutement des cadres nationaux pour l'analyse		
	Organisation d'un panel de discussion sur les procédures et méthodes d'analyse des données d'RGPH		
	Organisation des voyages d'études à l'étranger sur l'analyse des données		
	La traduction de tous les chapitres en arabe et français		
	Élaboration des analyses approfondies		
7. La dissémination des résultats			
	Impression de tous les documents		

Activités	Forces	Faiblesses	Recommandations
	Treize ateliers de dissémination ont été organisés au niveau national et régional		
8. Informatique			
Les infrastructures			
		Le déplacement des questionnaires entre les salles de l'archivage, de codification et de saisie est difficile et présente en même temps beaucoup de risque (Déchirure, endommagement ou perte)	Utilisation des tablettes. Recodage des activités et branches d'activités dans le programme de collecte.
		Les locaux destinés aux travaux de codification et la saisie ne pouvant pas contenir toutes les personnes, certaines équipes travaillaient le matin et d'autres continuaient l'après-midi.	
		La durée du travail de saisie par jour est très longue (de 8h00 à 20h00)	
		La codification de l'activité économique est difficile. En effet, les agents écrivent une activité des manières différentes.	
Archivage électronique	Scannage et stockage des questionnaires papiers		

Activités	Forces	Faiblesses	Recommandations
Traitement des données			
		Insuffisance des voyages d'études pour voir comment les autres pays traitent les données des recensements.	
9. Coordination Statistique			
Volet coordination et communication			
Le renforcement des capacités humaines et matérielles de l'ONS ;		Insuffisance en RH dans la conduite de certaines activités (cartographie, exécution du Recensement pilote, communication, etc.) ;	
Elaboration d'une stratégie de communication par des professionnels de la communication (Journalistes, etc.) ;		L'absence de plaidoyer provoquant un retard de mobilisation des fonds ;	-Elaborer un bon plaidoyer en faveur du RGPH-5 ; -Organiser à temps, la table ronde des donateurs ;
Mise en place d'un dispositif de coordination aux niveaux, central et régional.		Le retard d'exécution : le dernier RGPH qui devait être réalisé en 2010 qui n'a eu lieu qu'en 2013 ;	Mieux préparer la campagne de sensibilisation ;
			Améliorer la couverture spatiale de la sensibilisation sur le RGPH-5 en impliquant les acteurs locaux ;
		Difficultés liées à la mobilité des populations en particulier, celles rurales, etc.	Lancer tôt cette sensibilisation ;

Activités	Forces	Faiblesses	Recommandations
10. Volet administratif			
Recrutement			
		Insuffisance des annonces pour le recrutement du personnel	Recrutement d'un personnel qualifié et ayant suffisamment de compétences de collecte des données au moyen des tablettes.
Formation des formateurs			
			S'assurer d'une bonne formation des formateurs
Logistique			
		Le retard de l'envoi des véhicules sur le terrain.	
		L'insuffisance du nombre de véhicule. Les contrôleurs n'étaient pas équipés des voitures pour leurs permettre d'assurer correctement le contrôle des travaux.	
		L'acheminement des questionnaires était très lourd.	

Annexe 5 : Identification de la situation de couverture du réseau :

La disponibilité du réseau mobile pendant l'opération de recensement numérique est essentielle pour déterminer le succès de la collecte de données, car le système nécessite un réseau 3G ou 4G pour déterminer la capacité de synchronisation de l'appareil. D'autre part, l'appareil (Tablette) utilise un système basé sur la localisation pour déterminer la position des DRs. Cette analyse vise à identifier la dynamique déterminante de la bonne couverture du réseau dans les zones urbaines.

La distance maximale entre un appareil et une tour de téléphonie cellulaire dépend de la technologie de connexion, des caractéristiques du paysage et de la puissance de l'émetteur dans la tour, de la taille de la cellule du réseau de l'appareil et de la capacité de conception du réseau. Les signaux de l'émetteur de la tour cellulaire se situent dans une gamme de fréquences qui se déplace en ligne droite et ont des capacités de pénétration limitées et sont parfois réglés sur une faible puissance afin de ne pas interférer avec les cellules voisines. Les collines, les arbres, les bâtiments, les murs et les tunnels peuvent interférer avec les signaux. Dans les zones urbaines, les téléphones portables bloqués d'une tour de téléphonie cellulaire peuvent se connecter à une autre à proximité, mais dans les zones rurales, les interférences avec la couverture d'une seule tour de téléphonie cellulaire peuvent rendre la réception peu fiable voire impossible.

Théoriquement, la portée d'une tour cellulaire standard peut aller jusqu'à 35,41 km, mais en pratique, la portée des tours peut être de 5 à 10 km. Les appareils mobiles, quant à eux, ont le potentiel d'atteindre une tour de téléphonie cellulaire distante de 72,42 km. La distance maximale la plus basse pour une bonne connectivité est d'environ 8 à 11,2 km au-delà de laquelle la force du signal diminue.

Dans les zones rurales, la portée de la tour est comprise entre 3,2 km et 9,6 km. Sur la base de ce qui précède et en supposant que l'angle de transmission du signal est de 360 degrés, le rayon de couverture peut être classé comme suit :

Bon :

- 3,2 km de rayon de la tour cellulaire
- On s'attend à avoir d'excellents appels et transfert de données sur ce réseau

Moyen :

- Rayon de 10 km de la tour cellulaire
- devrait avoir de bons appels avec un transfert de données lent

Faible :

- 35,41 km de rayon de la tour cellulaire
- s'attendre à avoir des appels avec des difficultés de transfert de données.

En se basant sur ce qui précède, une étude situationnelle de la couverture du réseau doit être faite en concertation avec les opérateurs de téléphonie mobile, l'agence de régulation et la direction technique au niveau du ministère en charge des nouvelles technologies pour étudier la couverture de réseau et proposer un plan B pour combler les lacunes en la matière.

Annexe 6 : Variables du RGPH-2023

Les variables du RGPH-2023 sont regroupées dans les catégories suivantes :

A. Concernant les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population, les variables de base à retenir pour le RGPH-2023 sont :

➤ ***Pour tous les membres des ménages et les visiteurs :***

- Sexe ;
- Date de naissance ;
- Age ;
- Nationalité ;
- Situation de résidence ;
- Enregistrement à l'Etat civil (possession d'un NNI).

➤ ***Pour toutes les personnes résidentes :***

- Langue maternelle ;
- Langues comprises ;
- Lieu de naissance ;
- Durée de résidence ;
- Lieu de résidence antérieure ;
- Existence et nature d'un handicap ;
- Cause du handicap

➤ ***Pour les résidents âgés de 5 ans ou plus :***

- Fréquentation scolaire ;
- Niveau d'instruction

➤ ***Pour les résidents âgés de 10 ans ou plus :***

- Diplôme le plus élevé ;
- Langues lues et écrites ;
- Situation d'activité ;
- Occupation principale ;
- Situation dans l'activité ;

- Branche d'activité économique ;
 - Etat matrimonial ;
 - Nombre total de mariages ;
 - Age au premier mariage ;
 - Nombre d'épouses/coépouses
- ***Pour les femmes résidentes âgées de 10 ans ou plus :***
- Nombre total d'enfants nés vivants ;
 - Nombre d'enfants encore en vie ;
 - Nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois ;
 - Nombre d'enfants encore en vie parmi les naissances des 12 derniers mois
- ***Au niveau des ménages :***
- Décès parmi les membres du ménage au cours des 12 derniers mois

B. Concernant les caractéristiques de l'habitat, avoirs et conditions de vie des ménages, les variables de base à retenir pour le RGPH-2023 sont :

- ***Pour le milieu sédentaire :***
- Type de l'habitat
 - Matériaux utilisés pour la construction du logement
 - Nombre de pièces occupées par le ménage
 - Cuisine
 - Combustible principal utilisé pour la cuisson
 - Mode principal d'approvisionnement en eau
 - Source principale d'éclairage
 - Evacuation des eaux usées et nature des WC
 - Mode d'évacuation des ordures ménagères
 - Statut d'occupation du logement
 - Equipements du ménage
 - Possession de bétail par le ménage, par types (bovins, camelins, ovins, caprins)
- ***Pour le milieu nomade : En plus des caractéristiques démographiques et sociales, le questionnaire nomade comportera les rubriques suivantes :***
- Type d'habitat ;
 - Dimension de la tente ;
 - Combustible principal utilisé pour la cuisine ;
 - Mode principal d'approvisionnement en eau ;
 - Mode d'éclairage principal ;
 - Equipements du ménage ;
 - Transhumance ;
 - Type d'animaux élevés ;
 - Intention de sédentarisation ;
 - Date présumée de sédentarisation ;

- Lieu de sédentarisation ;
- Raison de la sédentarisation.

Il est à noter que l'atelier de concertation réunissant les principaux démembrés du SSN, pour la validation du Questionnaire du RGPH-5 et prévu dans le processus de préparation du RGPH-5, sera une opportunité précieuse pour prendre en compte éventuellement de nouveaux sujets forcément prioritaires. L'arbitrage doit être assuré par l'ANSADE étant donné que le RGPH-5 ne peut pas satisfaire toutes requêtes en matière de données.

Produits	Indicateurs	Principales Activités
Produit A : Disponibilité et accessibilité des données désagrégées sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population, sur l'habitat et les infrastructures, indispensables à la formulation et au suivi évaluation des politiques et programmes nationaux (SCAPP, stratégies sectorielles) de développement et pour mesurer les progrès dans l'atteinte des engagements mondiaux (ODD 2030, O/UA en 2063etc.).	Indicateur 1: Nombre et type de fichiers de données désagrégées disponibles et accessibles.	Activité 1 : Préparation/Publication des textes légaux et mise en place des structures de mise en œuvre/coordination du RGPH-5.
		Activité 2 : Elaboration des questionnaires et autres documents techniques et leur validation avec les utilisateurs
		Activité 3 : Acquisition du matériel de collecte et du traitement des données
		Activité 4 : Identification, préparation et installation des applications pour la compilation/traitement des données
		Activité 5 : Faire le plaidoyer et la mobilisation sociale
		Activité 6 : Actualisation de la base nationale de données cartographiques
		Activité 7: Réalisation du recensement pilote, du dénombrement et de l'enquête post-censitaire
		Activité 8 : Création du répertoire des localités et du répertoire des points d'eau.
		Activité 9: Traitement des données et publication des résultats définitifs
Produit B: Disponibilité des informations géo référencées sur les ménages et les infrastructures alimentant un SIG national au service de la prise de décision (carte scolaire, carte sanitaire etc.).	Indicateur 2: Disponibilité d'un SIG national sur les ménages et les infrastructures	Activité 10: Mise en place d'un SIG national sur les ménages et les infrastructures.
Produit C : Connaissance accrue des caractéristiques et tendances de la population par les utilisateurs à tous les niveaux.	Indicateur 3 : Nombre de rapports d'analyses thématiques publiés et disséminés.	Activité 11: Elaborer, publier et disséminer les rapports d'analyses thématiques, les monographies

	<p>Indicateur 4 : Nombre de monographies régionales publiées et disséminées.</p> <p>Indicateur 5 : Existence d'un atlas géo-démographique publié et disséminé.</p>	régionales et l'atlas géo-démographique.
Produit D : Mise à jour de la base de sondage géo référencée de l'ANSADE pour la réalisation des enquêtes statistiques spécifiques au cours de la période intercensitaire	Indicateur 6 : Existence d'une base nationale de sondage actualisée et géo référencée au niveau de l'ANSADE.	Activité 12 : Création de la base nationale de sondage géo référencée.
Produit E : Renforcement de l'utilisation des données pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement	<p>Indicateur 7 : Nombre de sessions de formation organisées sur l'utilisation des données sur la population pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.</p> <p>Indicateur 8 : Nombre de cadres formés à l'utilisation des données sur la population pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.</p>	Activité 13 : Formation de cadres des institutions publiques à l'utilisation des données sur la population pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.
Produit F : Capitalisation et promotion de l'usage des TICs par le RGPH-5	Indicateur 9 : Proportion des Districts de Recensement (DRs) recensés par tablettes (CAPI).	Activité 14 : Utilisation des tablettes pour la collecte des données du RGPH-5 (technique CAPI).
Produit G : Renforcement des capacités de l'Agence Nationale de la Statistique et des Analyses Démographiques et Economiques (ANSADE) en matière de planification, de collecte, de traitement, d'analyses et de dissémination des données.	Indicateur 10 : Nombre de cadres de l'ANSADE formés dans les différents domaines	Activité 15 : Renforcement des capacités des cadres de l'ANSADE dans différents domaines (cartographie, informatique, analyse démographique...) et renforcement des capacités institutionnelles.

Annexe 8 : Eléments de bibliographie

1. Baba OULD BOUMEISS (2020) : Etude Monographique sur la Démographie, la Paix et la Sécurité en Mauritanie pour le compte du FNUAP
2. Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (2020) : Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de population et des habitations de 2020.
3. Département des Affaires Economiques et Sociales-Division de la Statistique (2002) : Manuel d'organisation des recensements de la population et des habitations.
4. Département des Affaires Economiques et Sociales-Division de la Statistique (1998) : Principes et Recommandations concernant les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat-Première Révision.
5. Department of Economic and Social Affairs- Statistics Division (2019) : Guidelines on the use of electronic data collection technologies in population and housing censuses.
6. Institut National de la Statistique et de la Démographie-Burkina Faso (2017) : Stratégie de communication 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
7. Institut National de la Statistique-Madagascar (2019) : Troisième recensement général de la population et de l'habitat- RGPH3-Résultats Provisoires.
8. Office National de la Statistique (2011) : Document de Projet : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013.
9. Office National de la Statistique (2012) : Document de Plaidoyer du Recensement Général de la Population et de l'habitat 2012.
10. UNFPA (2015) : Evaluation de l'appui de l'UNFPA à la production des données issues du Recensement Général de la Population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politique-Mauritanie : Etude de cas.
11. UNFPA (2020): Guidance Note: UNFPA Technical and Operational Supports the 2020 Census Round.
12. UNFPA (2020) : Stratégie de l'UNFPA pour les séries de RGPH de 2020 « Parce chacun compte » - 2015-2024.